



(auparavant Fonds de revenu Jazz Air)

États financiers consolidés  
31 décembre 2010 et 2009

## Rapport de l'auditeur indépendant

Le 7 février 2011

### Aux actionnaires de Chorus Aviation Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Chorus Aviation Inc. et de ses filiales, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2010 et 2009, et les états consolidés des capitaux propres, des résultats, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes y afférentes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Chorus Aviation Inc. et de ses filiales aux 31 décembre 2010 et 2009, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) « *PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.* »

### Comptables agréés

Le 7 février 2011

## Rapport de la direction

Les états financiers consolidés ci-joints de **Chorus Aviation Inc.**, dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. La direction a dressé les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le comité de vérification, des finances et du risque du conseil d'administration a examiné et approuvé les états financiers consolidés de la Société et a recommandé au conseil d'administration de les approuver.

(signé) « Joseph D. Randell »  
Président et chef de la direction

(signé) « Allan D. Rowe »  
Chef des finances

**Bilans consolidés**  
**31 décembre 2010 et 2009**

(en milliers de dollars canadiens)

|   | 2010<br>\$ | 2009<br>\$ |
|---|------------|------------|
| <b>Actif</b>  |            |            |
| <b>Actif à court terme</b>  |            |            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 65 896     | 223 559    |
| Liquidités soumises à restrictions (note 10)  | 8 812      | -          |
| Comptes débiteurs – comptes clients et autres créances (note 16)                            | 87 031     | 59 044     |
| Pièces de rechange, matériel et fournitures   | 33 844     | 40 755     |
| Charges payées d'avance   | 25 918     | 19 909     |
| <b>Total de l'actif à court terme</b>   | 221 501    | 343 267    |
| <b>Immobilisations corporelles</b> (note 4)   | 211 089    | 202 994    |
| <b>Actifs incorporels</b> (note 5)  | 650 287    | 682 479    |
| <b>Placement à long terme</b> (note 6)  | 16 351     | -          |
| <b>Impôts sur les bénéfices futurs</b> (note 8)   | 61 976     | -          |
| <b>Autres actifs</b> (note 7)   | 50 673     | 37 731     |
|   | 1 211 877  | 1 266 471  |
| <b>Passif</b>   |            |            |
| <b>Passif à court terme</b>   |            |            |
| Comptes créditeurs et charges à payer (note 16)   | 208 172    | 179 216    |
| Distributions à payer   | -          | 6 143      |
| Partie à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 9) | 2 748      | 2 681      |
| Partie à court terme de la dette à long terme (note 10)                                     | -          | 114 706    |
| <b>Total du passif à court terme</b>  | 210 920    | 302 746    |
| <b>Obligations découlant de contrats de location-acquisition</b> (note 9)                   | 11 543     | 15 097     |
| <b>Débetures convertibles</b> (note 11)   | 73 997     | 78 180     |
| <b>Impôts sur les bénéfices futurs</b> (note 8)   | -          | 13 294     |
| <b>Autres passifs à long terme</b> (note 12)  | 50 234     | 52 699     |
|   | 346 694    | 462 016    |
| <b>Capitaux propres</b>   | 865 183    | 804 455    |
|   | 1 211 877  | 1 266 471  |

**Dépendance économique** (note 16)

**Engagements** (note 17)

**Éventualités** (note 22)

**Événements postérieurs à la date du bilan** (note 23)

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

**Approuvé par le conseil d'administration,**

Par : (signé) « Karen Cramm »  
Administratrice

Par : (signé) « Richard H. McCoy »  
Administrateur

États consolidés des capitaux propres  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens)

|  | Bénéfices non répartis (déficit) |                              |                     |                           | Cumul des autres éléments du résultat étendu<br>\$ | Compo-<br>sante<br>capitaux<br>propres<br>des<br>débentures<br>conver-<br>tibles<br>\$ | Total<br>\$ |
|--|----------------------------------|------------------------------|---------------------|---------------------------|--|--|-------------|
|  | Capitaux<br>propres<br>\$        | Cumul des<br>résultats<br>\$ | Distributions<br>\$ | Surplus<br>d'apport<br>\$ |  |  |             |
| <b>Solde au 31 décembre 2008</b>   | 1 034 451                        | 20 102                       | (250 738)           | 7 400                     | (3 186)  | -  | 808 029     |
| Variation de la juste valeur<br>durant l'exercice  | -                                | -                            | -                   | -                         | 2 384  | -  | 2 384       |
| Distributions  | -                                | -                            | (102 787)           | -                         | -  | -  | (102 787)   |
| Émission de débentures<br>convertibles (note 11)   | -                                | -                            | -                   | -                         | -  | 4 324  | 4 324       |
| Parts détenues par des régimes<br>de rémunération à base<br>d'actions (note 14 d))           | 829                              | -                            | -                   | (2 879)                   | -  | -  | (2 050)     |
| Accroissement lié au régime<br>permanent d'intéressement à<br>long terme (note 14 d))        | -                                | -                            | -                   | 1 917                     | -  | -  | 1 917       |
| Bénéfice net de l'exercice   | -                                | 92 638                       | -                   | -                         | -  | -  | 92 638      |
| <b>Solde au 31 décembre 2009</b>   | 1 035 280                        | 112 740                      | (353 525)           | 6 438                     | (802)  | 4 324  | 804 455     |
| Variation de la juste valeur<br>durant l'exercice  | -                                | -                            | -                   | -                         | 802  | -  | 802         |
| Distributions  | -                                | -                            | (73 776)            | -                         | -  | -  | (73 776)    |
| Actions (parts) détenues par<br>des régimes de rémunération<br>à base d'actions (note 14 d)) | 764                              | -                            | -                   | (637)                     | -  | -  | 127         |
| Accroissement lié au régime<br>permanent d'intéressement à<br>long terme (note 14 d))        | -                                | -                            | -                   | 2 202                     | -  | -  | 2 202       |
| Conversion de débentures<br>convertibles (note 11)   | 5 854                            | -                            | -                   | -                         | -  | (303)  | 5 551       |
| Émission d'actions (note 14 a))  | 4                                | -                            | -                   | -                         | -  | -  | 4           |
| Réduction du capital aux<br>termes de<br>l'arrangement (note 14 a))                          | (1 041 902)                      | -                            | -                   | 1 041 902                 | -  | -  | -           |
| Bénéfice net de l'exercice   | -                                | 125 818                      | -                   | -                         | -  | -  | 125 818     |
| <b>Solde au 31 décembre 2010</b>   | -                                | 238 558                      | (427 301)           | 1 049 905                 | -  | 4 021  | 865 183     |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des résultats  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et le résultat par action ou par part)

|   | 2010<br>\$ | 2009<br>\$ |
|---|------------|------------|
| <b>Produits d'exploitation</b> (note 16)  |            |            |
| Passagers   | 1 479 584  | 1 468 484  |
| Autres  | 6 582      | 5 416      |
|   | 1 486 166  | 1 473 900  |
| <b>Charges d'exploitation</b> (note 16)   |            |            |
| Salaires  | 302 046    | 293 958    |
| Avantages sociaux   | 59 034     | 50 547     |
| Carburant pour avions   | 299 341    | 255 842    |
| Amortissement des immobilisations corporelles   | 29 871     | 30 689     |
| Amortissement de l'actif incorporel au titre du contrat d'achat de capacité (« CAC ») | 32 192     | 39 623     |
| Restauration et fournitures connexes  | 13 890     | 13 097     |
| Matériel, fournitures et services pour la maintenance des appareils                   | 158 018    | 163 677    |
| Redevances aéroportuaires et redevances de navigation                                 | 193 233    | 192 039    |
| Frais de location d'appareils   | 115 602    | 135 680    |
| Services d'escale   | 107 524    | 101 984    |
| Autres  | 116 754    | 107 990    |
|   | 1 427 505  | 1 385 126  |
| <b>Bénéfice d'exploitation</b>  | 58 661     | 88 774     |
| <b>Produits (charges) hors exploitation</b>   |            |            |
| Produit d'intérêts  | 623        | 760        |
| Charge d'intérêts   | (9 066)    | (8 607)    |
| Gain à la cession d'immobilisations corporelles                                       | 747        | 1 936      |
| Perte de change   | (417)      | (1 142)    |
| Gain non réalisé sur le papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») (note 21)    | -          | 650        |
|   | (8 113)    | (6 403)    |
| <b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices futurs</b>                                 | 50 548     | 82 371     |
| <b>Économie d'impôts sur les bénéfices futurs</b> (note 8)                            | 75 270     | 10 267     |
| <b>Bénéfice net de l'exercice</b>   | 125 818    | 92 638     |
| <b>Résultat par action (part), de base</b> (note 14 c))                               | 1,03 \$    | 0,76 \$    |
| <b>Résultat par action (part), dilué</b> (note 14 c))                                 | 0,96 \$    | 0,75 \$    |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**États consolidés du résultat étendu**  
**Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009**

(en milliers de dollars canadiens)

|   | 2010<br>\$     | 2009<br>\$    |
|---|----------------|---------------|
| <b>Bénéfice net de l'exercice</b>   | 125 818        | 92 638        |
| <b>Autres éléments du résultat étendu</b>   |                |               |
| Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie                               | -              | (293)         |
| Reclassement aux résultats des pertes réalisées nettes sur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | 802            | 2 677         |
| <b>Résultat étendu</b>  | <b>126 620</b> | <b>95 022</b> |

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

États consolidés des flux de trésorerie  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens)

|  | 2010<br>\$ | 2009<br>\$ |
|--|------------|------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux</b>   |            |            |
| <b>Activités d'exploitation</b>  |            |            |
| Bénéfice net de l'exercice   | 125 818    | 92 638     |
| Charges (crédits) d'exploitation hors trésorerie   |            |            |
| Amortissement des immobilisations corporelles  | 29 871     | 30 689     |
| Amortissement de l'actif incorporel au titre du CAC  | 32 192     | 39 623     |
| Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et des frais connexes             | 1 895      | 1 929      |
| Gain à la cession d'immobilisations corporelles  | (747)      | (1 936)    |
| Rémunération à base d'actions  | 2 202      | 1 917      |
| Gain de change   | (805)      | (2 843)    |
| Impôts sur les bénéfices futurs  | (75 270)   | (10 267)   |
| Accroissement de la composante passif des débetures convertibles                                 | 1 508      | 239        |
| Gain non réalisé sur le papier commercial adossé à des actifs                                    | -          | (650)      |
| Autres   | (697)      | (302)      |
| Financement du régime de rémunération à base d'actions, déduction faite des extinctions          | 127        | (2 050)    |
|  | 116 094    | 148 987    |
| Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation (note 15) | (13 681)   | (18 898)   |
|  | 102 413    | 130 089    |
| <b>Activités de financement</b>  |            |            |
| Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 9)             | (2 639)    | (2 669)    |
| Remboursement sur la dette à long terme  | (115 000)  | -          |
| Débetures convertibles, déduction faite des frais de financement reportés                        | (140)      | 82 265     |
| Distributions  | (79 919)   | (106 940)  |
| Émission d'actions   | 4          | -          |
|  | (197 694)  | (27 344)   |
| <b>Activités d'investissement</b>  |            |            |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles   | (11 899)   | (13 417)   |
| Acomptes pour l'achat d'appareils  | (26 067)   | -          |
| Diminution des comptes débiteurs à long terme  | -          | 419        |
| Placement à long terme   | (16 351)   | -          |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles  | 747        | 1 936      |
| Augmentation des liquidités soumises à restrictions  | (8 812)    | -          |
|  | (62 382)   | (11 062)   |
| <b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>  | (157 663)  | 91 683     |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>                            | 223 559    | 131 876    |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>                            | 65 896     | 223 559    |
| <b>Versements d'intérêts en trésorerie</b>   | 11 577     | 9 026      |
| <b>Encaissements d'intérêts en trésorerie</b>  | 644        | 837        |
| <b>La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :</b>              |            |            |
| Trésorerie   | 35 934     | 36 273     |
| Dépôts à terme et titres à revenu fixe   | 29 962     | 187 286    |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

### 1 Structure de la Société

Chorus Aviation Inc. (« Chorus » ou la « Société ») a été constituée en société le 27 septembre 2010 en vertu des lois du Canada. La Société a conclu une convention d'arrangement datée du 4 octobre 2010 avec, notamment, Fonds de revenu Jazz Air (le « Fonds »), aux termes de laquelle les parties ont convenu de mettre en œuvre un arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (l'« arrangement »). L'arrangement donne lieu à l'échange, à raison d'une contre une, des parts du Fonds contre des actions ordinaires de Chorus. En conséquence de l'arrangement, les porteurs de parts du Fonds sont devenus des actionnaires de Chorus, qui est devenue l'unique propriétaire de la totalité des parts en circulation du Fonds. Le Fonds a par la suite été fusionné avec Chorus. L'arrangement est entré en vigueur le 31 décembre 2010 (voir la note 3). Comme condition préalable à la réorganisation survenue le 5 janvier 2011 (voir la note 23), Chorus a, le 18 novembre 2010, constitué Commandité Aviation Inc. en tant que commandité d'une nouvelle société en commandite appelée Jazz Aviation S.E.C. Toute mention de Chorus ou de la Société dans les présentes notes afférentes aux états financiers consolidés renvoie, selon le contexte, à Chorus (la Société) et à ses filiales actuelles et anciennes filiales (Jazz Air S.E.C. (la « Société en commandite », Jazz Aviation S.E.C., Commandité Gestion Jazz Air Inc. (« Commandité Jazz »), Commandité Aviation Inc. et 7503695 Canada Inc. (« 7503695 »)) collectivement, à Chorus et à au moins une de ses filiales actuelles ou anciennes filiales, à au moins une des filiales actuelles ou anciennes filiales de Chorus ou à Chorus elle-même.

Le siège social de Chorus est situé au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, Suite 6100, P.O. Box 50, Toronto (Ontario) M5X 1B8. Chorus a été créée afin d'acquérir et de détenir, directement ou indirectement, des placements dans la Société en commandite et son commandité, Commandité Jazz, ainsi que tout autre placement autorisé par le conseil d'administration (les « administrateurs »). Au deuxième trimestre de 2010, Chorus a constitué une filiale en propriété exclusive, 7503695, en vue d'acquérir et de détenir une participation directe dans Latin American Regional Aviation Holding Corp. (« LARAH »). LARAH détient une participation indirecte de 75 % dans Pluna Líneas Aéreas Uruguayas S.A. (« Pluna ») et une participation indirecte de 58,5 % dans Aerovip, transporteur aérien argentin détenteur d'un permis.

Chorus dessert des marchés à faible trafic ainsi que des marchés à trafic élevé pendant les périodes hors pointe dans tout le Canada et certaines villes des États-Unis. Chorus fait partie intégrante de la présence d'Air Canada au Canada et à l'étranger. Chorus et Air Canada sont parties à un contrat d'achat de capacité modifié et reformulé daté du 1<sup>er</sup> janvier 2006, dans sa version modifiée par une lettre d'entente (la « convention de modification des tarifs ») datée du 28 juillet 2009 et une convention de modification (la « convention de modification du CAC ») datée du 22 septembre 2009 (dans sa version modifiée, le « CAC »), aux termes duquel Air Canada achète la quasi-totalité de la capacité des appareils exploités par Chorus (les « appareils visés ») à des tarifs prédéterminés (les « tarifs »). Chorus dépend économiquement et commercialement d'Air Canada et de certaines de ses filiales, puisque ces entités, outre le fait qu'elles représentent sa principale source de produits, lui fournissent d'importants services. De plus, Air Canada et ses filiales financent en grande partie les appareils de Chorus.

En novembre 2010, Chorus a commencé à exploiter des appareils 757-200 de Boeing au nom de Thomas Cook Canada Inc. (« Thomas Cook ») aux termes d'une entente de services aériens pour les saisons hivernales vers diverses destinations dans les Caraïbes, au Mexique et en Amérique centrale au départ de quatre villes-portes canadiennes : Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax.

Chorus connaît généralement une demande plus forte pour ses services aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande plus faible aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement causées par le nombre plus élevé de voyageurs d'agrément qui se déplacent de préférence au printemps et en été, ce qui fait augmenter les besoins en heures de vol d'Air Canada. Chorus a des coûts fixes substantiels qui ne fluctuent pas vraiment selon la demande des passagers à court terme. Les produits qu'elle réalise varient peu selon les coefficients d'occupation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

## 2 Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Pour dresser les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges pour l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Périmètre de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de Chorus et de 7503695, ainsi que les comptes consolidés de la Société en commandite, de Commandité Jazz, de Commandité Aviation Inc. et de Jazz Aviation S.E.C. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés sont éliminés.

c) Entités à détenteurs de droits variables

Chorus a adopté la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities) » (la « NOC-15 »). Selon la NOC-15, une entité à détenteurs de droits variables (une « EDDV ») est une entité qui ne dispose pas de capitaux propres à risque lui permettant de financer ses activités sans un soutien financier subordonné fourni par un tiers, ou dont les porteurs de titres de capitaux propres ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle ou ne peuvent absorber les pertes prévues de l'entité ni en toucher les rendements prévus. Les EDDV doivent être consolidées par une entité si cette dernière est réputée en être le principal bénéficiaire, soit la partie qui absorbera la majorité des pertes découlant des activités de l'EDDV ou qui a le droit de recevoir la majorité des rendements résiduels de l'EDDV, ou les deux.

La direction a examiné sa propriété ainsi que ses intérêts contractuels et financiers dans d'autres entités et a déterminé qu'à l'exception de la consolidation des comptes consolidés de la Société en commandite et des régimes de rémunération à base d'actions dont il est fait mention à la note 2 g), cette note d'orientation n'a pas d'incidence sur les états financiers de Chorus.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de soldes de comptes bancaires courants servant à l'exploitation, de dépôts à terme et de titres à revenu fixe dont l'échéance est de 90 jours ou moins. Au 31 décembre 2010, le taux d'intérêt moyen pondéré des placements était de 0,92 % (0,32 % en 2009).

e) Produits d'exploitation

En vertu du CAC, Chorus reçoit une rémunération pour les services qu'elle fournit à Air Canada, comme il est mentionné aux notes 1 et 16. Les sommes connexes payables par Air Canada sont comptabilisées dans les produits lorsque la capacité est fournie. Les paiements incitatifs et les ajustements de marge, décrits à la note 16, sont comptabilisés respectivement à titre d'augmentation et de diminution des produits passagers, en fonction des estimations de la direction au cours de l'exercice.

Les produits dégagés par Chorus aux termes de son entente de services aériens avec Thomas Cook et ceux qu'elle tire des vols nolisés sont également inscrits dans les produits passagers et sont constatés lorsque le service est fourni. Les produits tirés des services de maintenance, de réparation et de révision (« MRR ») et d'autres sources comme les services d'escale pour des tiers sont inscrits dans les autres produits et sont constatés lorsque le service est fourni.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

Aux termes du CAC conclu avec Air Canada, un montant par appareil doit être versé mensuellement à Chorus en guise de remboursement de certains frais liés à la propriété des appareils. Conformément à l'abrégié n° 150 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN »), intitulé « Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location », Chorus a déterminé qu'une composante de ses produits réalisés en vertu du CAC constituait un revenu de location, étant donné que le CAC confère un droit d'utilisation, pendant une période préétablie, d'un type et d'un nombre spécifiques d'appareils désignés comme les « appareils visés ». Le montant réputé être un revenu de location s'est chiffré à 145 295 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (175 966 \$ en 2009). Ce montant a été inscrit à titre de produits dans les états consolidés des résultats de Chorus, sous le poste « Passagers ».

### f) Avantages sociaux futurs

Les principales conventions comptables suivies relativement aux avantages sociaux futurs, conventions qui sont conformes au chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, « Avantages sociaux futurs », et qui ont trait au régime de retraite à prestations déterminées de Chorus à l'intention des pilotes, au régime complémentaire de retraite des cadres de Chorus et aux autres avantages sociaux futurs, se présentent comme suit :

- Le coût des prestations de retraite des salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après les taux d'intérêt du marché et des meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la croissance des salaires et à l'âge des salariés au départ à la retraite. Les obligations sont attribuées à la période commençant à la date d'adhésion du salarié au régime et se terminant à sa cessation d'emploi, à son décès ou à son départ à la retraite, selon la première de ces éventualités.
- Le coût des autres avantages sociaux futurs est déterminé par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, le cas échéant, en fonction des taux d'intérêt du marché et des meilleures estimations de la direction quant à l'âge des salariés au départ à la retraite, au taux de croissance du coût des soins de santé, à la progression des salaires et à l'inflation en général.
- Le rendement prévu de l'actif des régimes est fondé sur son taux de rendement à long terme prévu et sa juste valeur. Il est raisonnablement possible de croire que l'estimation faite par la direction quant au taux de rendement à long terme puisse varier à mesure que la direction continuera d'évaluer les placements et stratégies et par suite de l'évolution des marchés des capitaux.
- Les coûts des services passés découlant des modifications du régime de retraite à prestations déterminées et du régime complémentaire de retraite des cadres sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date de la modification. À l'heure actuelle, cette période est de 11 ans pour le régime de retraite et de 11,25 ans pour le régime complémentaire de retraite des cadres.
- L'excédent des gains et pertes actuariels nets non comptabilisés et cumulatifs au titre du régime de retraite à prestations déterminées et du régime complémentaire de retraite des cadres sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur de marché de l'actif des régimes au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux, est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs qui devraient normalement toucher des prestations en vertu du régime (à l'heure actuelle, 11 ans pour le régime de retraite et 11,25 ans pour le régime complémentaire de retraite des cadres).

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**2 Principales conventions comptables (suite)**

- La date de fin d'exercice est le 31 décembre, tout comme la date d'évaluation de l'actif des régimes et des obligations au titre des régimes. L'obligation au titre des prestations de retraite est attribuée à la période commençant à la date d'adhésion du salarié au régime et se terminant à sa cessation d'emploi, à son décès ou à son départ à la retraite, selon la première de ces éventualités. L'obligation au titre des autres avantages sociaux futurs est attribuée à la période commençant à la date d'adhésion du salarié au régime ou à la date de début de son invalidité, selon le cas, et se terminant à son départ à la retraite, à la fin de son invalidité ou à 65 ans, selon la première de ces éventualités.

g) Rémunération à base d'actions

*Régime permanent d'intéressement à long terme*

Aux termes du régime permanent d'intéressement à long terme (le « régime permanent »), les salariés admissibles ont droit à des attributions d'actions établies selon un pourcentage de leur salaire de base annuel. Les actions, détenues en fiducie pour le compte des salariés admissibles, sont acquises à la fin d'une période de trois ans (le « cycle de rendement ») commençant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle elles sont attribuées, sous réserve de l'atteinte de cibles fixées par le conseil d'administration, au nom de Commandité Jazz, pour le cycle de rendement. Chorus peut soit émettre les actions sur le capital autorisé, soit les acheter sur le marché secondaire. Si Chorus choisit la première option, des actions reportées seront attribuées. À la date de l'attribution, les participants au régime se verront remettre les actions reportées qui leur sont attribuées. Les participants ont également le droit de recevoir des actions reportées supplémentaires en fonction des distributions en trésorerie qu'ils auraient reçues si les actions reportées avaient été converties en actions de Chorus au moment de l'émission. Les distributions déclarées par Chorus sur les actions attribuées en vertu de ce régime peuvent être investies en actions supplémentaires, qui seront acquises en même temps que les actions attribuées et de façon proportionnelle à celles-ci. Les actions frappées d'extinction et les distributions cumulées relatives à ces dernières reviennent à Chorus. La fiducie est, pour Chorus, une EDDV et, en tant que telle, elle est consolidée dans les états financiers de Chorus. La juste valeur des actions, qui se rapproche de leur coût au titre de ce régime, est imputée aux résultats à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits, et un montant équivalent est porté en augmentation des capitaux propres. Les frais engagés par Chorus au titre des actions détenues sont portés en diminution du capital-actions. Les charges de rémunération estimatives relativement au régime sont comptabilisées en fonction du rendement réel par rapport aux objectifs.

h) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés comme suit :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et le PCAA sont classés dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ces actifs financiers doivent être évalués à la valeur de marché et portés en résultat net à la fin de chaque période.
- Les comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances. Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La direction établit la provision pour créances douteuses pour chacun des comptes en se basant, notamment, sur les résultats passés, sa connaissance du débiteur concerné et son évaluation de la conjoncture économique.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**2 Principales conventions comptables (suite)**

- Le placement de Chorus dans LARAH (note 6) a été classé comme étant disponible à la vente et évalué au coût puisqu'il n'a pas de prix coté sur un marché actif. Les actifs disponibles à la vente s'entendent d'actifs financiers qui ne sont pas des dérivés, qui ont été classés dans cette catégorie ou qui ne l'ont pas été dans l'une des autres. Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont inscrits à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu, sauf s'il s'agit de placements dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et qui, eux, doivent être évalués au coût.
- Les comptes créditeurs, les distributions à payer, les facilités de crédit et les débetures convertibles sont classés dans les autres passifs financiers. Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement, déduction faite des coûts de transaction, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

i) Couvertures

Chorus applique la comptabilité de couverture à ses swaps de taux d'intérêt, qu'elle traite comme des couvertures de flux de trésorerie. Ces instruments dérivés sont évalués à la valeur de marché à la fin de chaque période, et les gains ou pertes qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat étendu dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Chorus n'avait aucun swap de taux d'intérêt au 31 décembre 2010.

j) Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative. La valeur des appareils et du matériel volant est amortie sur une période de 20 à 30 ans, et leur valeur résiduelle moyenne estimative varie de 5 % à 20 %.

La valeur des bâtiments est amortie sur leur durée de vie utile, soit au plus 40 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf quand la durée de vie utile du bâtiment est plus longue que la durée du bail foncier. Dans ce cas, la valeur du bâtiment est amortie sur la durée du bail.

La valeur des autres immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de la date à laquelle les actifs sont mis en service et sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

|                                   |                               |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Immeubles à bail                  | Sur la durée du bail concerné |
| Matériel au sol et autre matériel | Cinq ans                      |

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et l'obligation qui s'y rattache pour ce qui est des loyers futurs sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur du bien ou à la valeur actualisée de ces loyers, si celle-ci est inférieure. Les immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties jusqu'à leur valeur résiduelle estimative sur la durée du bail.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs destinés à être utilisés est évaluée en comparant la valeur comptable nette de l'actif aux flux de trésorerie futurs non actualisés qu'il devrait générer. Une perte de valeur est inscrite si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**2 Principales conventions comptables (suite)**

k) Coûts de transaction

Les coûts de transaction différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier sont traités de la manière suivante :

- Instruments détenus à des fins de transaction – passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés;
- Prêts et créances ainsi qu'autres passifs – inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et amortis sur la durée prévue de l'instrument financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Instruments disponibles à la vente – pris en compte dans le solde sous-jacent.

Les coûts de transaction liés aux contrats de location-exploitation sont capitalisés et amortis sur la durée du bail selon la méthode de l'amortissement linéaire.

l) Actifs incorporels

Les actifs incorporels dont la durée de vie est limitée sont inscrits au coût, déduction faite de l'amortissement. Les actifs dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

L'actif incorporel au titre du CAC a une durée de vie limitée, est inscrit au coût et est amorti sur la durée initiale de dix ans plus deux périodes de reconduction de cinq ans.

m) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque la situation indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable d'actifs à long terme, autres que les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, n'est pas recouvrable, on en teste la dépréciation en comparant l'estimation des flux de trésorerie qu'on s'attend à tirer de ces actifs ou groupes d'actifs à leur valeur comptable. Si la valeur comptable ne peut être recouvrée à même les flux de trésorerie prévus, il faut considérer que la perte de valeur est l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur et la comptabiliser dans la période considérée. La recouvrabilité est déterminée en fonction des flux de trésorerie non actualisés directement liés à l'utilisation et à la sortie de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs dont la durée de vie est indéfinie sont soumis à un test de dépréciation en vertu des PCGR une fois par an ou lorsqu'un événement ou un changement de situation indique une dépréciation possible. Toute perte de valeur est passée en charges dans la période au cours de laquelle la dépréciation se produit.

n) Conversion de devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours du change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires et les autres éléments sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de l'opération. Des pertes de change de 417 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (1 142 \$ en 2009) ont été prises en compte dans les autres produits (charges) hors exploitation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**2 Principales conventions comptables (suite)**

o) Paiements exigibles en vertu de contrats de location d'appareils

Le total des frais de location d'appareils en vertu de contrats de location-exploitation, des incitatifs à la location reçus et des frais connexes sur la durée des contrats est imputé aux charges d'exploitation selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais de location et les frais connexes payés d'avance représentent l'écart entre, d'une part, l'amortissement linéaire des frais de location d'appareils et, d'autre part, les frais de location exigés aux termes des contrats de location-exploitation et les frais juridiques et charges d'exploitation connexes liés aux contrats de location. Les incitatifs à la location à court terme et à long terme non amortis sont comptabilisés respectivement dans les comptes créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs à long terme.

p) Pièces de rechange, matériel et fournitures

Les pièces de rechange, le matériel et les fournitures sont évalués au coût, selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure. Le coût des stocks passé en charges a été de 37 613 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (38 206 \$ en 2009). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, un montant de 5 884 \$ a été passé en charges (3 359 \$ en 2009) au titre des stocks ramenés à leur valeur de réalisation nette.

q) Maintenance et réparation

Les coûts de maintenance et de réparation sont portés aux charges d'exploitation au moment où ils sont engagés. Les coûts importants de modification du matériel en vue de l'améliorer sont capitalisés et amortis sur la durée de vie résiduelle des actifs en question.

Chorus utilise la méthode des coûts directs pour comptabiliser les coûts de révision des appareils au moment où la révision a lieu. La plupart des moteurs d'avion font l'objet de contrats de service à long terme qui couvrent des réparations prévues et imprévues. Selon ces contrats, Chorus paie mensuellement un montant fixe pour chaque heure de vol, et le tiers vendeur assume la responsabilité de la réparation des appareils sans coûts additionnels pour Chorus, sous réserve d'exclusions spécifiées. Les coûts de maintenance prévus par ces contrats sont comptabilisés lorsqu'il existe une obligation contractuelle. Pour les moteurs qui ne sont pas visés par un tel contrat de service à long terme, les révisions sont passées en charges dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les coûts de maintenance pour certains appareils et composantes avioniques, trains d'atterrissage et services de maintenance normaux et récurrents sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

r) Impôts sur les bénéfices futurs

Chorus suit la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, méthode selon laquelle des actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés au titre des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs existants. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés être recouverts ou réglés. L'incidence sur les actifs et passifs d'impôts futurs d'une modification du taux d'imposition est portée aux résultats de l'exercice au cours duquel cette modification entre en vigueur ou pratiquement en vigueur.

s) Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation. Les actions détenues en vertu des régimes de rémunération à base d'actions réduisent le nombre moyen pondéré d'actions en circulation à compter de la date à laquelle elles sont versées aux régimes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode de la conversion hypothétique, selon laquelle la charge d'intérêts après impôts sur les débetures convertibles est ajoutée au numérateur. Les débetures convertibles sont réputées avoir été émises au début de la période d'émission, et le nombre moyen pondéré d'actions dilutives qui en résulte est ajouté au dénominateur.

### t) Dividendes

Les dividendes à payer par Chorus à ses actionnaires, lesquels sont déterminés au gré des administrateurs, sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

### Changements de méthodes comptables

#### *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») du Conseil des normes comptables (« CNC ») a publié l'abrégé des délibérations n° 173, intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », en vertu duquel une entité doit prendre en compte son propre risque de crédit et le risque de crédit de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Cette interprétation doit être appliquée rétroactivement, sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs, et son adoption n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de Chorus.

#### *Instruments financiers*

En juin 2009, le CNC a modifié le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », afin d'améliorer les informations fournies sur la fiabilité relative des données, ou « intrants », utilisés par une entité pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers. Les nouvelles exigences s'appliquent aux états financiers annuels des exercices se terminant après le 30 septembre 2009. Les informations supplémentaires à fournir figurent à la note 21.

### Modification d'estimation comptable

Au quatrième trimestre de 2009, Chorus a changé son estimation quant à la durée de vie utile de l'actif incorporel au titre du CAC pour qu'elle concorde avec l'échéance prolongée du CAC en vertu de la convention de modification. Ce changement a été appliqué de manière prospective, et il a eu pour effet de diminuer la dotation à l'amortissement de 2 477 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et de 9 900 \$ pour chaque exercice subséquent.

### Modifications comptables futures

#### *Convergence avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS »)*

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a fait part de sa décision de remplacer les PCGR du Canada par les IFRS. Le 13 février 2008, le CNC a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2011 la date de basculement obligatoire aux IFRS des entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes. C'est donc dire que Chorus devra préparer ses états financiers intermédiaires et annuels selon les IFRS dès 2011.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

### 3 L'arrangement

Le 9 novembre 2010, les porteurs de parts du Fonds ont voté en faveur de la réorganisation du Fonds, au moyen d'un plan d'arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »), en une société par actions aux termes d'une convention d'arrangement datée du 4 octobre 2010 entre Chorus, 7503695, Fiducie Jazz Air et le Fonds. L'arrangement a été conclu et a pris effet le 31 décembre 2010. L'arrangement avait pour but de convertir la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions.

Par suite de l'arrangement, les porteurs de parts qui sont des Canadiens admissibles ont reçu en échange de leurs parts des actions à droit de vote de catégorie B (les « actions à droit de vote »), à raison d'une contre une. Les porteurs de parts qui ne sont pas des Canadiens admissibles ont reçu en échange de leurs parts des actions à droit de vote variable de catégorie A (les « actions à droit de vote variable »), à raison d'une action pour chaque part transférée. Les actions confèrent aux porteurs les mêmes droits de vote et participations économiques que ceux qu'ils avaient avant la prise d'effet de l'arrangement. Les droits des porteurs d'actions seront aussi régis par la LCSA.

Au 31 décembre 2010, les actions ordinaires autorisées pouvant être émises par Chorus se composaient d'un nombre illimité d'actions à droit de vote variable et d'un nombre illimité d'actions à droit de vote. Les deux catégories d'actions ordinaires confèrent des droits équivalents à ceux liés aux actions ordinaires, sauf en ce qui concerne les droits de vote. Les porteurs d'actions à droit de vote variable ont droit à une voix par action, à moins que i) le nombre d'actions à droit de vote variable en circulation dépasse 25 % du nombre total d'actions à droit de vote de Chorus ou ii) le nombre total de voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote variable ou en leur nom au cours d'une assemblée donnée dépasse 25 % du nombre total de voix pouvant être exprimées à cette assemblée. Si l'un ou l'autre de ces seuils était autrement dépassé à un moment donné, le nombre de voix rattachées à chaque action à droit de vote variable diminuerait proportionnellement de sorte que i) les actions à droit de vote variable d'une catégorie ne représentent pas plus de 25 % du nombre total de voix rattachées à toutes les actions à droit de vote émises et en circulation de Chorus et ii) le nombre total de voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote variable ou en leur nom au cours d'une assemblée donnée dépasse 25 % du nombre total de voix pouvant être exprimées à cette assemblée.

Les actions à droit de vote variable ne peuvent être détenues, détenues en propriété véritable ni contrôlées, directement ou indirectement, que par des personnes qui ne sont pas des Canadiens au sens de la *Loi sur les transports au Canada*. Une action à droit de vote variable émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote, automatiquement et sans autre mesure de la part de Chorus ou du porteur, si l'action à droit de vote variable devient détenue, détenue en propriété véritable ou contrôlée, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie, par un Canadien au sens de la *Loi sur les transports au Canada*.

Seules les personnes qui sont des Canadiens peuvent détenir, détenir en propriété véritable ou contrôler, directement ou indirectement, les actions à droit de vote. Une action à droit de vote émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote variable, automatiquement et sans autre mesure de la part de Chorus ou du porteur, si l'action à droit de vote variable devient détenue, détenue en propriété véritable ou contrôlée, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie, par une personne autre qu'un Canadien.

La conversion a été traitée comme un changement de forme d'entreprise et comptabilisée comme une continuité d'intérêt. Par conséquent, les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés du Fonds immédiatement avant la conversion sont les mêmes que celles de Chorus immédiatement après la conversion. Chorus continue d'exercer les activités auparavant exercées par le Fonds, et il n'y a pas eu de changement véritable de propriété. Les chiffres correspondants sont ceux du Fonds. Le capital déclaré de Chorus à l'égard des actions ordinaires a été réduit de 1 041 902 \$, et un montant correspondant a été transféré au surplus d'apport et comptabilisé en conséquence.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**3 L'arrangement (suite)**

Dans le cadre de l'arrangement, Chorus a pris à sa charge tous les engagements et obligations qui incombent au Fonds aux termes de la convention relative aux débetures convertibles en circulation. Les porteurs de débetures convertibles auront le droit de recevoir des actions plutôt que des parts à la conversion de leurs débetures convertibles après la date de prise d'effet, dans une proportion égale aux parts qui devaient auparavant leur être émises dans le cadre d'une telle conversion. Toutes les autres modalités de la convention continuent de s'appliquer.

**4 Immobilisations corporelles**

|  | 31 décembre 2010 |                               |                   |
|--|------------------|-------------------------------|-------------------|
|  | Coût<br>\$       | Amortissement<br>cumulé<br>\$ | Montant net<br>\$ |
| Matériel volant  | 174 118          | 41 406                        | 132 712           |
| Installations  | 14 567           | 2 261                         | 12 306            |
| Matériel   | 31 323           | 18 754                        | 12 569            |
| Immeubles à bail   | 19 942           | 6 163                         | 13 779            |
| Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition | 23 201           | 9 545                         | 13 656            |
|  | 263 151          | 78 129                        | 185 022           |
| Acomptes pour l'achat d'appareils                        | 26 067           | -                             | 26 067            |
|  | 289 218          | 78 129                        | 211 089           |

|  | 31 décembre 2009 |                               |                   |
|--|------------------|-------------------------------|-------------------|
|  | Coût<br>\$       | Amortissement<br>cumulé<br>\$ | Montant net<br>\$ |
| Matériel volant  | 167 114          | 26 347                        | 140 767           |
| Installations  | 14 294           | 1 625                         | 12 669            |
| Matériel   | 27 855           | 13 101                        | 14 754            |
| Immeubles à bail   | 32 473           | 14 172                        | 18 301            |
| Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition | 23 201           | 6 698                         | 16 503            |
|  | 264 937          | 61 943                        | 202 994           |

Un montant de 29 871 \$ a été comptabilisé au titre de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (30 526 \$ en 2009).

Le 30 avril 2010, Chorus a signé avec Bombardier Inc., représentée par Bombardier Avions Commerciaux, une entente d'achat constituant une commande ferme de 15 biturbopropulseurs Q400 NextGen et une option sur 15 autres appareils. D'après le prix courant des appareils Q400 NextGen, la valeur de la commande ferme est de quelque 454 000 \$ US, et elle pourrait atteindre 937 000 \$ US si l'option d'achat de 15 autres appareils est exercée. Sous réserve de la satisfaction des conditions habituelles, la livraison de ces appareils devrait débuter en mai 2011. Conformément aux modalités de l'entente, Chorus a fait, au deuxième trimestre de 2010, un paiement forfaitaire antérieur à la livraison. Aux termes de la convention d'achat, des paiements antérieurs à la livraison d'un montant total de 34 658 \$ doivent être versés tous les mois jusqu'en juillet 2011. Au 31 décembre 2010, Chorus avait constaté une somme de 26 067 \$ dans les immobilisations corporelles au titre de ces paiements antérieurs à la livraison.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**4 Immobilisations corporelles (suite)**

Chorus a obtenu de la part d'un prêteur qui est une tierce partie des engagements de financement relativement à toutes les commandes fermes, engagements qui représentent jusqu'à 85 % du prix d'achat net.

**5 Actifs incorporels**

|   | 31 décembre 2010 |                               |                   |
|---|------------------|-------------------------------|-------------------|
|   | Coût<br>\$       | Amortissement<br>cumulé<br>\$ | Montant net<br>\$ |
| Actifs ayant une durée de vie indéfinie |                  |                               |                   |
| Nom commercial Jazz                     | 1 836            | -                             | 1 836             |
| Permis d'exploitation                   | 4 600            | -                             | 4 600             |
| Actif ayant une durée de vie limitée    |                  |                               |                   |
| CAC                                     | 783 184          | 139 333                       | 643 851           |
|   | 789 620          | 139 333                       | 650 287           |

|   | 31 décembre 2009 |                               |                   |
|---|------------------|-------------------------------|-------------------|
|   | Coût<br>\$       | Amortissement<br>cumulé<br>\$ | Montant net<br>\$ |
| Actifs ayant une durée de vie indéfinie |                  |                               |                   |
| Nom commercial Jazz                     | 1 836            | -                             | 1 836             |
| Permis d'exploitation                   | 4 600            | -                             | 4 600             |
| Actif ayant une durée de vie limitée    |                  |                               |                   |
| CAC                                     | 783 184          | 107 141                       | 676 043           |
|   | 789 620          | 107 141                       | 682 479           |

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, Chorus a constaté une dotation à l'amortissement de 32 192 \$ (39 623 \$ en 2009).

**6 Placement à long terme**

Le 30 avril 2010, Chorus a effectué un placement de 15 188 \$ dans LARAH en échange d'une participation de 33,3 % ne lui donnant pas droit de vote dans celle-ci. LARAH détient une participation indirecte de 75 % dans Pluna et une participation indirecte de 58,5 % dans Aerovip, transporteur aérien argentin détenteur d'un permis. La participation restante de 25 % dans Pluna est détenue indirectement par le gouvernement de l'Uruguay. Chorus a nommé l'un des sept membres du conseil d'administration de Pluna.

Chorus a classé ce placement comme étant disponible à la vente et non pas comme un placement en titres de capitaux propres. Chorus ne pouvant exercer une influence notable sur LARAH, ce placement a été comptabilisé au coût.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**6 Placement à court terme (suite)**

La capacité de Chorus de tirer un rendement de son placement est fonction de la survenance d'un événement touchant la liquidité, tel qu'un PAPE ou la vente de l'entreprise. LARAH et ses filiales sont des sociétés fermées pour lesquelles il n'existe aucun prix coté sur un marché actif. Par conséquent, le placement a été constaté au coût, et aucune juste valeur n'est présentée à son égard. De plus, des coûts de transaction de 1 163 \$ directement attribuables au placement dans LARAH ont été pris en compte dans le coût du placement. Au 31 décembre 2010, Chorus avait constaté 16 351 \$ (néant en 2009) au titre des placements à long terme.

**7 Autres actifs**

|  | 31 décembre   |               |
|--|---------------|---------------|
|  | 2010<br>\$    | 2009<br>\$    |
| Frais de location d'appareils payés d'avance et frais connexes, après amortissement cumulé | 24 891        | 25 362        |
| Actif au titre des prestations de retraite constituées (note 19)                           | 25 332        | 11 316        |
| Papier commercial adossé à des actifs (note 21)  | 450           | 1 053         |
|  | <b>50 673</b> | <b>37 731</b> |

**8 Impôts sur les bénéfices futurs**

Avant l'entrée en vigueur de l'arrangement, le 31 décembre 2010, le Fonds, à titre de fiducie de revenu cotée en Bourse, bénéficiait d'un traitement fiscal spécial selon lequel il pouvait déduire les distributions aux porteurs de parts. Aux fins de l'impôt, le Fonds était considéré comme une entité intermédiaire de placement déterminé (une « EIPD ») et devait commencer à être assujéti à l'impôt sur les bénéfices le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Aux fins comptables, le Fonds établissait ses impôts sur les bénéfices futurs d'après les écarts temporaires qui étaient censés se résorber après 2010 selon le taux d'imposition qui devait s'appliquer pour ces périodes. Le Fonds n'était pas assujéti à l'impôt et ne constatait pas d'impôts sur les bénéfices exigibles ni d'actifs ou de passifs d'impôts futurs au titre d'écarts temporaires qui étaient censés se résorber avant 2011.

Le 31 décembre 2010, par suite de la conclusion de l'arrangement et de sa conversion en société par actions, Chorus est devenue sujette à l'impôt sur les bénéfices imposables gagnés à partir de cette date.

L'incidence fiscale des écarts temporaires expliquant une grande partie des actifs et passifs d'impôts futurs au 31 décembre 2010 qui devraient se résorber dans l'avenir est présentée ci-après :

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**8 Impôts sur les bénéfices futurs (suite)**

|  | 31 décembre |            |
|--|-------------|------------|
|  | 2010<br>\$  | 2009<br>\$ |
| <b>Actifs d'impôts futurs</b>  |             |            |
| Immobilisations corporelles – écarts entre la valeur comptable nette et la fraction non amortie du coût en capital | 13 067      | 7 862      |
| Incitatifs à la location reportés  | 10 173      | 10 282     |
| Actifs incorporels   | 40 537      | 37 703     |
| Autres   | -           | 1 068      |
|  | 63 777      | 56 915     |
| <b>Passifs d'impôts futurs</b>   |             |            |
| Autres   | 1 801       | -          |
| <b>Actif d'impôts futurs avant provision pour moins-value, montant net</b>   | 61 976      | 56 915     |
| Moins : Provision pour moins-value <sup>a)</sup>   | -           | 70 209     |
| <b>Actif (passif) d'impôts futurs, montant net</b>   | 61 976      | (13 294)   |

- a) Au 31 décembre 2010, Chorus a réévalué son actif d'impôts futurs et a conclu qu'il était plus probable qu'improbable que les actifs futurs seront réalisés, ce qui a donné lieu à une modification de la provision pour moins-value préalablement constatée afin de porter l'actif d'impôts futurs au montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable.

Les impôts sur les bénéfices de Chorus sont composés de ce qui suit :

|   | 31 décembre 2010 |          |
|---|------------------|----------|
|   | %                | \$       |
| <b>Rapprochement des taux d'imposition prévus par la loi :</b>  |                  |          |
| Charge d'impôts sur les bénéfices au taux d'imposition prévu par la loi canadienne                                  | 29,9             | 15 114   |
| Ajustement pour tenir compte des éléments suivants :  |                  |          |
| Bénéfice du Fonds distribué aux porteurs de parts et, par conséquent, non imposable                                 | (42,4)           | (21 422) |
| Variation de la provision pour moins-value  | (138,4)          | (69 961) |
| Écarts permanents – charges non déductibles   | 6,1              | 3 092    |
| Autres  | (4,1)            | (2 093)  |
| <b>Économie d'impôts sur les bénéfices présentée à l'état consolidé des résultats et taux d'imposition effectif</b> | (148,9)          | (75 270) |

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**9 Obligations découlant de contrats de location-acquisition**

Chorus a conclu des contrats de location-acquisition visant des appareils et du matériel au sol. Les obligations s'établissent comme suit :

|  | 2010<br>\$ | 2009<br>\$ |
|--|------------|------------|
| Exercice se terminant le 31 décembre 2010  | -          | 4 147      |
| 2011   | 3 902      | 4 119      |
| 2012   | 3 571      | 3 772      |
| 2013   | 3 545      | 3 746      |
| 2014   | 3 545      | 3 746      |
| 2015   | 2 993      | 3 164      |
| Total des loyers minimaux  | 17 556     | 22 694     |
| Moins les intérêts (à des taux allant de 8,755 % à 9,450 %)                                | 3 265      | 4 916      |
| Valeur actualisée des loyers minimaux nets aux termes des contrats de location-acquisition | 14 291     | 17 778     |
| Moins la partie à court terme  | 2 748      | 2 681      |
| Obligations découlant de contrats de location-acquisition                                  | 11 543     | 15 097     |

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains. Des intérêts de 1 421 \$ (1 815 \$ en 2009) liés aux obligations découlant de contrats de location-acquisition ont été comptabilisés dans les frais de location d'appareils.

**10 Dette à long terme**

Les facilités de crédit sont arrivées à échéance le 1<sup>er</sup> février 2010. Elles ont été remboursées en totalité, et la garantie connexe a été libérée. Par conséquent, exception faite d'un montant en trésorerie de 8 812 \$ engagé au soutien des lettres de crédit émises, lequel a été classé dans les liquidités soumises à restrictions, les actifs de Chorus ne sont grevés d'aucune charge et sont disponibles pour soutenir les financements par emprunt futurs. Au 31 décembre 2009, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles cédées en garantie en vertu de la facilité de crédit s'établissait à 186 491 \$. La charge d'intérêts au titre de la facilité de crédit s'est établie à 583 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (7 415 \$ en 2009).

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**10 Dette à long terme (suite)**

Le tableau suivant présente l'encours des facilités de crédit de Chorus :

|   | Montant prélevé<br>au 31 décembre<br>2010<br>\$ | Montant<br>prélevé au<br>31 décembre<br>2009<br>\$ |
|---|---|--|
| Facilité de crédit renouvelable <sup>a)</sup> | -   | -  |
| Facilité de crédit à terme <sup>b)</sup>      | -   | 115 000  |
| Intérêts payés d'avance <sup>c)</sup>         | -   | (294)  |
|   | -   | 114 706  |
| Moins la partie à court terme                 | -   | 114 706  |
| Total   | -   | -  |

- a) Porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien et le taux de base américain majorés d'une marge de 1,75 % à 2,75 % et le taux des acceptations bancaires et le TIOL majorés d'une marge de 2,75 % à 3,75 %.
- b) Porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien et le taux de base américain majorés d'une marge de 1,75 % à 2,75 % et le taux des acceptations bancaires et le TIOL majorés d'une marge de 2,75 % à 3,75 %.
- c) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance.

**11 Débentures convertibles**

Le 22 octobre 2009, Chorus a annoncé qu'elle avait conclu une convention en vue de la vente, à un groupe de preneurs fermes, de débentures subordonnées non garanties convertibles à 9,50 % d'un montant en capital de 75 000 \$ (les « débentures »). La clôture du placement a eu lieu le 12 novembre 2009. Chorus avait octroyé aux preneurs fermes une option qu'ils pouvaient exercer en totalité ou en partie à tout moment au cours de la période de 30 jours suivant la date de clôture et qui leur permettait d'acheter une tranche supplémentaire de débentures d'un montant en capital total de 11 250 \$ au même prix. Cette option a été exercée le 25 novembre 2009. Le total du produit brut du financement a été de 86 250 \$. Le produit net que Chorus a tiré de la vente des débentures a été de 82 265 \$, déduction faite de la rémunération des preneurs fermes et des frais liés au placement. Le produit tiré du placement a été affecté au fonds de roulement et aux besoins généraux de Chorus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**11 Débentures convertibles (suite)**

Les débentures portent intérêt au taux de 9,50 % par année, payable chaque semestre à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année à compter du 30 juin 2010, et viendront à échéance le 31 décembre 2014 (la « date d'échéance »). Les débentures sont convertibles au gré de leur porteur en actions de Chorus en tout temps avant 17 h (heure de l'Est) la date d'échéance ou la date de rachat, selon la première éventualité, au prix de conversion de 5,25 \$ la part (le « prix de conversion »). Les débentures ne pourront être rachetées qu'après le 31 décembre 2012, sauf en cas de changement de contrôle ou de défaut. Après le 31 décembre 2012, mais avant le 31 décembre 2013, les débentures pourront être rachetées en totalité ou en partie au gré de Chorus à un prix correspondant à leur montant en capital majoré de l'intérêt couru, pourvu que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ne soit pas inférieur à 125 % du prix de conversion. À compter du 31 décembre 2013, mais avant la date d'échéance, les débentures pourront être rachetées en totalité ou en partie au gré de Chorus à un prix correspondant à leur montant en capital majoré de l'intérêt couru. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, Chorus peut s'acquitter de son obligation de rembourser le montant en capital des débentures lors du rachat ou à l'échéance, en totalité ou en partie, par la livraison du nombre d'actions correspondant au montant dû divisé par 95 % du cours des actions au moment en question, majoré de l'intérêt couru en trésorerie. Le placement a été fait dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

Au moment de l'émission, les débentures ont été divisées entre leurs composantes passif et capitaux propres selon les justes valeurs estimatives respectives à la date d'émission. La juste valeur estimative de la composante passif est établie en fonction de la valeur des paiements futurs au titre des intérêts et du capital aux termes des débentures, actualisée au taux en vigueur pour des instruments d'emprunt similaires sans option de conversion au moment de l'émission. La valeur attribuée à la composante capitaux propres correspond à la juste valeur estimative de l'option de conversion du porteur. On calcule la charge d'intérêts sur les débentures en appliquant un taux effectif au solde de la composante passif. L'écart entre les intérêts en trésorerie réellement courus et la charge d'intérêts s'ajoute à la composante passif.

Le tableau suivant ventile les débentures en leurs composantes passif et capitaux propres :

|  | Coût<br>d'emprunt | Passif<br>\$ | Capitaux<br>propres<br>\$ | Total<br>\$ |
|--|-------------------|--------------|---------------------------|-------------|
| Débentures convertibles  | 9,5 %             | 81 717       | 4 533                     | 86 250      |
| Coûts de transaction   |                   | (3 776)      | (209)                     | (3 985)     |
| À l'émission   |                   | 77 941       | 4 324                     | 82 265      |
| Accroissement de la composante passif<br>des débentures convertibles |                   | 239          | -                         | 239         |
| 31 décembre 2009   |                   | 78 180       | 4 324                     | 82 504      |
| Coûts de transaction   |                   | (140)        | -                         | (140)       |
| Accroissement de la composante passif<br>des débentures convertibles |                   | 1 508        | -                         | 1 508       |
| Conversions  |                   | (5 551)      | (303)                     | (5 854)     |
| 31 décembre 2010   |                   | 73 997       | 4 021                     | 78 018      |

Les coûts de transaction sont capitalisés, portés en déduction des composantes passif et capitaux propres des débentures et amortis sur la durée de vie des débentures selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le 14 décembre 2010, une tranche de 6 040 \$ du capital des billets, ayant un coût après amortissement de 5 551 \$ et une valeur comptable de 303 \$, a été convertie en 1 150 476 parts.



Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**11 Débentures convertibles (suite)**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la charge d'intérêts a totalisé 9 716 \$ (1 267 \$ en 2009), ce qui comprend un accroissement des intérêts de 1 508 \$ (239 \$ en 2009).

**12 Autres passifs à long terme**

|   | 31 décembre |            |
|---|-------------|------------|
|   | 2010<br>\$  | 2009<br>\$ |
| Obligation au titre des prestations constituées – autres avantages sociaux futurs (note 19) | 9 308       | 8 062      |
| Incitatifs reportés liés aux contrats de location-exploitation – partie à long terme        | 40 926      | 44 637     |
|   | 50 234      | 52 699     |

**13 Distributions**

Les distributions déclarées aux porteurs de parts du Fonds pour la période jusqu'à la date de la conversion sont indiquées ci-après :

|           | 2010          |                           | 2009          |                           |
|-----------|---------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
|           | Montant<br>\$ | Montant par<br>part<br>\$ | Montant<br>\$ | Montant par<br>part<br>\$ |
| Janvier   | 6 143         | 0,05                      | 10 296        | 0,0838                    |
| Février   | 6 143         | 0,05                      | 10 296        | 0,0838                    |
| Mars      | 6 143         | 0,05                      | 10 296        | 0,0838                    |
| Avril     | 6 143         | 0,05                      | 10 296        | 0,0838                    |
| Mai       | 6 143         | 0,05                      | 10 296        | 0,0838                    |
| Juin      | 6 143         | 0,05                      | 10 296        | 0,0838                    |
| Juillet   | 6 143         | 0,05                      | 10 296        | 0,0838                    |
| Août      | 6 143         | 0,05                      | 6 143         | 0,0500                    |
| Septembre | 6 143         | 0,05                      | 6 143         | 0,0500                    |
| Octobre   | 6 143         | 0,05                      | 6 143         | 0,0500                    |
| Novembre  | 6 143         | 0,05                      | 6 143         | 0,0500                    |
| Décembre  | 6 203         | 0,05                      | 6 143         | 0,0500                    |
|           | 73 776        | 0,600                     | 102 787       | 0,8366                    |

Dans le cadre de l'arrangement, la dernière distribution en trésorerie de 0,05 \$ par part couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2010 au 31 décembre 2010 a été versée par le Fonds à CIBC Mellon, agent des transferts, au bénéfice des porteurs de parts avant le 31 décembre 2010, et a été distribuée le 10 janvier 2011 aux porteurs de parts inscrits à la fermeture des bureaux le 31 décembre 2010. En conséquence, la trésorerie a diminué, et aucune distribution n'était due aux porteurs de parts au 31 décembre 2010.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**14 Capital-actions**

a) Capital-actions

Autorisé :

Nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A  
Nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B

Émis et en circulation :

|   | 31 décembre 2010             |                          |
|---|------------------------------|--------------------------|
|   | Nombre<br>d'actions          | \$                       |
| Souscriptions initiales   |                              |                          |
| Actions à droit de vote variable de catégorie A (note 3)          | -                            | -                        |
| Actions à droit de vote de catégorie B (note 3)                   | 1 025                        | 4                        |
| Actions émises aux termes de l'arrangement                        |                              |                          |
| Actions à droit de vote variable de catégorie A (note 3)          | 43 698 611                   | 368 826                  |
| Actions à droit de vote de catégorie B (note 3)                   | 80 315 835                   | 677 884                  |
|   | 124 014 446                  | 1 046 710                |
| Actions détenues par les régimes de rémunération à base d'actions | (688 744)                    | (4 812)                  |
| Diminution de capital aux termes de l'arrangement <sup>1)</sup>   | 123 326 727<br>(123 326 727) | 1 041 902<br>(1 041 902) |
| Solde de clôture  | 0                            | 0                        |

1) Aux termes de l'arrangement, le capital-actions a été ramené à 1 \$ (ce montant n'est pas présenté en milliers de dollars) pour ce qui est des actions à droit de vote variable de catégorie A et à 1 \$ (ce montant n'est pas présenté en milliers de dollars) pour ce qui est des actions à droit de vote variable de catégorie B.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**14 Capital-actions (suite)**

**b) Capitaux propres**

Le tableau qui suit présente le capital de Chorus avant sa conversion en société par actions, le 31 décembre 2010, date à laquelle la totalité des parts en circulation ont été échangées contre des actions (voir ci-dessus).

|   | 31 décembre 2010   |                  | 31 décembre 2009   |                  |
|---|--------------------|------------------|--------------------|------------------|
|   | Nombre de parts    | \$               | Nombre de parts    | \$               |
| Émises à 10 \$ la part, déduction faite des frais d'émission de 3 826 \$  | 25 000 000         | 246 174          | 25 000 000         | 246 174          |
| Émises le 9 février 2007 à 8,55 \$ la part                                | 638 223            | 5 457            | 638 223            | 5 457            |
| Émises le 14 mars 2007 à 8,03 \$ la part                                  | 50 000 000         | 401 500          | 50 000 000         | 401 500          |
| Émises le 30 mars 2007 à 8,21 \$ la part                                  | 47 226 920         | 387 733          | 47 226 920         | 387 733          |
| <b>Total partiel</b>  | <b>122 865 143</b> | <b>1 040 864</b> | <b>122 865 143</b> | <b>1 040 864</b> |
| Rachat de parts remises   | (1 173)            | (8)              | (1 131)            | (8)              |
| Parts émises à la conversion de débetures                                 | 1 150 476          | 5 854            | -                  | -                |
|   | 124 014 446        | 1 046 710        | 122 864 012        | 1 040 856        |
| Parts détenues pour financer les régimes de rémunération à base d'actions | -                  | -                | (869 668)          | (5 576)          |
| <b>Total partiel</b>  | <b>124 014 446</b> | <b>1 046 710</b> | <b>121 994 344</b> | <b>1 035 280</b> |
| Parts du Fonds annulées le 31 décembre 2010 aux termes de l'arrangement   | (124 014 446)      | (1 046 710)      | -                  | -                |
| <b>Solde de clôture</b>   | <b>-</b>           | <b>-</b>         | <b>121 994 344</b> | <b>1 035 280</b> |

**c) Résultat par action**

Le tableau ci-dessous montre les éléments du numérateur et du dénominateur qui servent au calcul du résultat par action et du résultat dilué par action.

| Numérateur  | 2010               | 2009               |
|---|--------------------|--------------------|
|   | \$                 | \$                 |
| Bénéfice  | 125 818            | 92 638             |
| Charge d'intérêts sur les débetures convertibles, après impôts            | 7 385              | 870                |
| <b>Bénéfice dilué</b>   | <b>133 203</b>     | <b>93 508</b>      |
| Dénominateur  | 2010               | 2009               |
| Nombre moyen pondéré d'actions  | 122 206 203        | 121 976 518        |
| Nombre moyen pondéré d'actions dilutives liées aux débetures convertibles | 16 371 835         | 2 250 489          |
| <b>Nombre moyen pondéré d'actions diluées</b>                             | <b>138 578 038</b> | <b>124 227 007</b> |

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**14 Capital-actions (suite)**

**d) Rémunération à base d'actions**

Le tableau suivant présente les parts détenues aux termes des régimes de rémunération à base d'actions, tel qu'il est mentionné à la note 2 :

|  | 31 décembre 2010 |                  | 31 décembre 2009             |                  |
|--|------------------|------------------|------------------------------|------------------|
|  | Régime initial   | Régime permanent | Régime initial <sup>1)</sup> | Régime permanent |
| Nombre d'actions attribuées                                      | -                | 995 892          | 638 223                      | 995 892          |
| Nombre d'actions frappées d'extinction                           | -                | (156 705)        | (64 201)                     | (126 224)        |
|  | -                | (839 187)        | 574 022                      | 869 668          |
| Nombre d'actions acquises  | -                | (150 443)        | (574 022)                    | -                |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice           | -                | 688 744          | -                            | 869 668          |
| Durée moyenne pondérée résiduelle (en années)                    | -                | 0,64             | -                            | 1,27             |
| Coût des actions achetées au cours de l'exercice <sup>2)</sup>   | -                | néant            | -                            | 2 268 \$         |
| Juste valeur moyenne pondérée par action à la date d'attribution | -                | 6,99 \$          | -                            | 6,41 \$          |
| Charges de rémunération de l'exercice                            |                  | 2 202 \$         | -                            | 1 917 \$         |

1) Toutes les actions attribuées aux termes du régime initial étaient acquises au 31 décembre 2009.

2) Le coût des actions achetées aux termes du régime permanent en 2008 et en 2009 n'est pas sensiblement différent de leur juste valeur à la date à laquelle elles ont été attribuées. À compter de 2010, les parts sont attribuées théoriquement, plutôt qu'achetées sur le marché ouvert au moment de l'attribution.

Pour l'exercice 2010, Chorus a attribué théoriquement 557 519 parts (en 2009, 523 350 parts avaient été achetées sur le marché secondaire) en vertu du régime permanent.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**15 État des flux de trésorerie – données supplémentaires**

Le tableau suivant présente la variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation :

|   | Exercices terminés les<br>31 décembre |            |
|---|---------------------------------------|------------|
|   | 2010<br>\$                            | 2009<br>\$ |
| (Augmentation) diminution des comptes débiteurs – comptes clients<br>et autres créances | (27 987)                              | 12 574     |
| Diminution des pièces de rechange, du matériel et des fournitures                       | 6 911                                 | 5 395      |
| Augmentation des charges payées d'avance  | (6 009)                               | (7 004)    |
| Augmentation des autres actifs  | (13 889)                              | (11 444)   |
| Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer                     | 29 758                                | (15 446)   |
| Diminution des autres passifs à long terme  | (2 465)                               | (2 973)    |
|   | (13 681)                              | (18 898)   |

**16 Dépendance économique**

Le tableau suivant présente les opérations entre Air Canada, sa filiale (Air Canada Capital Ltd.) et Chorus :

|                                | Exercices terminés les<br>31 décembre |            |
|--------------------------------|---------------------------------------|------------|
|                                | 2010<br>\$                            | 2009<br>\$ |
| <b>Produits d'exploitation</b> |                                       |            |
| Air Canada                     | 1 453 634                             | 1 462 532  |
| <b>Charges d'exploitation</b>  |                                       |            |
| Air Canada <sup>1)</sup>       | 94 043                                | 101 467    |
| Air Canada Capital Ltd.        | 84 315                                | 98 988     |

Les soldes suivants auprès d'Air Canada et de sa filiale (Air Canada Capital Ltd.) sont inscrits dans les états financiers :

|  | 31 décembre |            |
|--|-------------|------------|
|  | 2010<br>\$  | 2009<br>\$ |
| <b>Comptes débiteurs</b>                     |             |            |
| Air Canada <sup>1)</sup>                     | 64 626      | 53 335     |
| <b>Comptes créditeurs et charges à payer</b> |             |            |
| Air Canada <sup>1)</sup>                     | 66 328      | 59 048     |
| Air Canada Capital Ltd.                      | 10 697      | 8 422      |

1) Comprend des montants relatifs à la Société en commandite ACGHS, qui est maintenant une division d'Air Canada.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

## 16 Dépendance économique (suite)

### Contrat d'achat de capacité

Chorus est partie avec Air Canada au CAC, en vertu duquel Air Canada achète la capacité de certains appareils exploités par Chorus sous la marque « Air Canada Jazz » sur des liaisons précisées par Air Canada. Aux termes de ce contrat, Chorus doit fournir à Air Canada la capacité des appareils indiqués ainsi que tous les équipages et le personnel appropriés, et elle doit assurer la maintenance et les activités aéroportuaires pour ces vols. Air Canada établit les liaisons, contrôle les horaires des appareils et le prix des billets, gère le stock de places et assure la promotion et la commercialisation de ces vols. Air Canada garde tous les produits provenant de la vente de places aux passagers et des services de fret et paye Chorus pour la capacité fournie.

Chorus reçoit mensuellement des sommes pour la capacité fournie. Ces sommes sont composées d'éléments variant en fonction de différentes mesures, comme le nombre d'heures cale à cale, d'heures de vol, de cycles (nombre de décollages et d'atterrissages), de passagers et d'appareils visés par le CAC. Les tarifs applicables à ces mesures sont fixés pour des périodes annuelles et varient selon le type d'appareil; les tarifs actuels sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. De plus, Air Canada doit rembourser à Chorus certains coûts refacturés, notamment les frais liés au carburant, au dégivrage, aux redevances de navigation, aux droits d'atterrissage et redevances aéroportuaires, à l'approvisionnement de station, aux frais de fin de station, à l'assurance responsabilité à l'égard des passagers et à la réinstallation des employés mutés. Comme ces frais sont nécessaires pour exploiter les appareils fournis en vertu du CAC, leur remboursement est inscrit aux produits.

Les montants qui ont trait aux coûts contrôlables sont payés le premier jour de chaque mois et sont fondés sur des estimations mensuelles. Ces estimations sont rapprochées des montants réels à la fin du mois, et des paiements d'ajustement sont effectués dans les 30 jours qui suivent la fin du mois. Air Canada rembourse les coûts refacturés dans les 30 jours suivant la fin du mois au cours duquel ils ont été engagés.

Aux termes du CAC, Chorus et Air Canada ont convenu de revoir les tarifs détaillés (sous réserve des modalités du contrat) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011. Au premier trimestre de 2009, Chorus est parvenue à une entente avec Air Canada en ce qui a trait à l'établissement des nouveaux taux payables par cette dernière en vertu du CAC au titre des coûts contrôlables pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2011. Les nouveaux taux sont rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Chorus touche aussi certains paiements incitatifs trimestriels pour la ponctualité, la réalisation de vols dans des conditions contrôlables, la manutention des bagages et d'autres mesures de la satisfaction de la clientèle. Les tarifs prévus en vertu du CAC ont initialement été conçus pour assurer un taux de majoration de 16,72 % des coûts contrôlables de Chorus.

### Modifications apportées au CAC

Le 28 juillet 2009, Chorus et Air Canada ont convenu de modifier les modalités du CAC en raison de l'incertitude régnant dans le secteur du transport aérien et de la volonté d'Air Canada de mettre en place des initiatives de réduction des coûts. Le 22 septembre 2009, Chorus et Air Canada ont conclu la convention de modification du CAC en vue d'étayer certaines modifications, notamment celles qui sont présentées ci-après.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**16 Dépendance économique (suite)**

La convention de modification du CAC repousse l'échéance initiale du CAC, soit du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2020, et rend plus certain le nombre d'heures cale à cale annuelles de vol par Chorus. On calcule les heures cale à cale en ajoutant le nombre de minutes qui s'écoulent à compter du moment où les cales sont retirées des roues d'un appareil jusqu'à ce qu'elles y soient remises, divisé par 60 (les « heures cale à cale »). Aux termes de la convention de modification du CAC, Air Canada s'est engagée à déployer des efforts raisonnables sur le plan commercial pour offrir à Jazz un nombre minimal de 375 000 heures cale à cale annuelles totales, mesurées en fonction de la somme des 12 horaires mensuels fournis par Air Canada à Chorus pour une année civile (les « heures cale à cale livrées annuelles »). De plus, Air Canada et Chorus ont convenu que la garantie d'utilisation quotidienne moyenne minimale par appareil, selon les heures cale à cale, ne fera pas en sorte que le nombre d'heures cale à cale annuelles soit inférieur à 339 000 (la « garantie d'utilisation minimale »), même si le nombre d'appareils visés sera ramené temporairement à 123 appareils, puis réduit de façon permanente pour s'établir à 125, sous réserve du droit non récurrent d'Air Canada de modifier la garantie d'utilisation minimale dans les circonstances décrites ci-après.

En plus d'établir le nombre minimal annuel d'heures cale à cale sur lequel la garantie d'utilisation minimale est fondée, la convention de modification du CAC prévoit qu'Air Canada aura le droit de modifier la garantie d'utilisation minimale à compter de janvier 2016 si sa part du marché canadien pour la période de 12 mois du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 septembre 2015 diminue d'un pourcentage fixe comparativement à sa part du marché canadien pour la période de 12 mois du 1<sup>er</sup> août 2008 au 31 juillet 2009. Advenant une telle diminution, la convention de modification du CAC exige qu'Air Canada et Chorus conviennent d'une garantie d'utilisation minimale modifiée au plus tard le 17 novembre 2015, à défaut de quoi Air Canada aura le droit de la modifier unilatéralement en avisant Chorus au plus tard le 20 novembre 2015. La convention de modification du CAC prévoit que Chorus aura le droit de signifier à Air Canada au plus tard le 18 décembre 2015 son intention d'accepter la garantie d'utilisation minimale modifiée ou d'exercer son droit de résilier le CAC en date du 31 décembre 2016.

La convention de modification du CAC a également eu pour effet de modifier les tarifs établis pour la période de tarification commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2011 (la « période de tarification 2009-2011 »). Les tarifs négociés assurent un taux de majoration de 16,72 % des coûts contrôlables de Chorus. Toutefois, aux termes de la convention de modification du CAC, Air Canada et Chorus ont convenu que le taux de majoration des coûts contrôlables de 16,72 % s'appliquerait uniquement du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 juillet 2009. Le 1<sup>er</sup> août 2009, les tarifs modifiés convenus sont entrés en vigueur et permettent à Chorus d'appliquer un taux de majoration de 12,50 % à ses coûts contrôlables.

La convention de modification du CAC prévoit également des rajustements du taux de majoration des coûts contrôlables dans certaines circonstances. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, si les heures cale à cale livrées annuelles sont inférieures à 375 000, le taux de majoration des coûts contrôlables sera augmenté, jusqu'à concurrence d'un maximum de 16,72 %, pour compenser Chorus pour la hausse des coûts unitaires et la perte de marge attribuable à la réduction du nombre d'heures de vol. Par contre, si les heures cale à cale livrées annuelles sont supérieures à 375 000, le taux de majoration des coûts contrôlables de 12,50 % s'appliquera uniquement aux charges contrôlables fixes de Chorus, et le taux de majoration des coûts contrôlables de 12,50 % sera ramené à 5 % des charges contrôlables variables de Chorus pour les heures cale à cale en sus de 375 000.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**16 Dépendance économique (suite)**

Le taux de majoration des coûts contrôlables peut également être réduit par suite de la comparaison des coûts contrôlables de Chorus à ceux d'un groupe d'exploitants comparables (le « groupe de comparaison ») en 2010 et en 2016. Chorus et Air Canada ont entrepris la comparaison des coûts contrôlables de Chorus à ceux du groupe de comparaison pour l'année civile 2009 (la « comparaison de 2009 »). Aux termes de la convention de modification du CAC, Chorus et Air Canada ont convenu de procéder, en 2016, à une deuxième comparaison pour l'année civile 2015 (la « comparaison de 2015 »). Si la comparaison de 2009 révèle que la différence exprimée en pourcentage entre les coûts contrôlables de Chorus et ceux du groupe de comparaison a augmenté comparativement à la période de 12 mois du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007, le taux de majoration des coûts contrôlables sera, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2020, ramené à 12,50 % ou au pourcentage correspondant à la différence entre 16,72 % et l'augmentation décrite ci-dessus, si celui-ci est inférieur (sauf s'il est réduit de nouveau par suite de la comparaison de 2015). Si la comparaison de 2015 révèle que la différence exprimée en pourcentage entre les coûts contrôlables de Chorus et ceux du groupe de comparaison a augmenté comparativement à la différence exprimée en pourcentage établie durant la comparaison de 2009, le taux de majoration des coûts contrôlables alors en vigueur sera réduit en fonction des résultats de la comparaison de 2015, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020.

La convention de modification du CAC prévoit la modification du plan relatif au parc d'appareils long-courrier, qui reflète l'engagement d'Air Canada et de Chorus de renouveler le parc d'appareils visés. Air Canada et Chorus ont convenu de ramener le parc d'appareils visés de 133 appareils à un nombre minimal garanti de 125 appareils (le « nombre minimal garanti d'appareils visés »). La réduction du nombre d'appareils visés pour qu'il atteigne le nombre minimal garanti d'appareils visés a débuté. Les contrats de sous-location de huit CRJ-200 et de deux CRJ-100 avaient expiré au 30 avril 2010, et ces appareils ont été retirés du parc de Chorus. Au 31 décembre 2010, neuf de ces CRJ avaient été retournés au bailleur, et un faisait toujours partie du parc de Chorus aux termes d'un nouveau contrat de location et était utilisé pour des vols nolisés. Le retour de ces appareils a ramené temporairement le parc d'appareils visés à 123 appareils.

Aux termes de la convention de modification du CAC, Air Canada et Chorus se sont également engagées, en date du 1<sup>er</sup> août 2009, à traiter le loyer facturé à Chorus pour trois des appareils CRJ-100 comme un coût refacturé. Chorus et Air Canada se sont également engagées à mettre en place un processus de déploiement de huit appareils CRJ-100 (les « appareils affectés au besoin »). Air Canada pourrait commencer à utiliser ces appareils affectés au besoin pour les vols réguliers en 2011, sous réserve de paramètres liés aux horaires, après la livraison d'un troisième appareil à turbopropulseurs neuf à Chorus. Le loyer exigé pour ces appareils sera également traité comme un coût refacturé. Air Canada pourrait retirer du parc aérien de Chorus une partie ou la totalité de ces appareils affectés au besoin. Les appareils affectés au besoin qui font partie du parc de Chorus, s'il y a lieu, s'ajoutent au nombre minimum garanti d'appareils visés.

**Ajustement de la marge**

Aux termes de la convention de modification du CAC, la marge cible des coûts contrôlables a été ramenée de 14,32 % à 11,11 % le 1<sup>er</sup> août 2009. Pour chaque année civile postérieure à 2009 et pour la durée résiduelle du CAC, si la marge annuelle des vols prévue aux termes du CAC est supérieure à 11,11 %, Chorus doit verser à Air Canada une somme correspondant à 50 % de la valeur en dollars de l'excédent sur 11,11 %. La marge correspond aux produits d'exploitation totaux provenant des vols réguliers fournis en vertu du CAC, moins les charges engagées au titre de ces vols, ce qui comprend la charge liée aux régimes de participation au bénéfice des salariés, mais non les produits tirés des incitatifs et les coûts refacturés. L'ajustement de la marge a été de néant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (néant en 2009). Il est porté en réduction des produits.



Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**16 Dépendance économique (suite)**

**Contrat de services cadre**

Aux termes d'un contrat de services cadre intervenu le 24 septembre 2004 entre Chorus et Air Canada, cette dernière fournit certains services à Chorus moyennant rétribution. Il s'agit notamment de services liés aux assurances, aux biens immobiliers, aux affaires environnementales et aux affaires juridiques.

Le contrat de services cadre demeurera en vigueur jusqu'à la résiliation ou à l'expiration du CAC, mais un service donné peut être modifié ou résilié plus tôt aux termes du contrat de services cadre.

**Autres**

Air Canada procure à Chorus certaines fournitures obtenues auprès de tiers, soit essentiellement du carburant, et recouvre par la suite les montants auprès de Chorus. Comme ces opérations et ces soldes ne représentent qu'une méthode de règlement des opérations dans le cours normal des activités, ils n'ont pas été présentés séparément. Les Services au sol d'Air Canada (auparavant la Société en commandite ACGHS), division d'Air Canada, fournissent des services de manutention au sol.

La quasi-totalité des comptes clients exigibles auprès d'Air Canada se rapportent à des soldes impayés aux termes du CAC.

Les comptes créditeurs et charges à payer sont payables selon des modalités commerciales normales et résultent des services fournis par l'entité concernée.

**17 Engagements**

Chorus doit payer certains loyers minimaux futurs en vertu de contrats de location-exploitation visant du matériel volant et des installations de base dont la durée non résiliable initiale est supérieure à un an.

|                                      | 31 décembre 2010   |                                     |
|--------------------------------------|--------------------|-------------------------------------|
|                                      | Autres tiers<br>\$ | Air Canada et<br>ses filiales<br>\$ |
| Exercice terminé le 31 décembre 2011 | 19 910             | 85 201                              |
| 2012                                 | 10 372             | 79 554                              |
| 2013                                 | 8 946              | 77 767                              |
| 2014                                 | 8 482              | 77 410                              |
| 2015                                 | 7 627              | 75 396                              |
| Par la suite                         | 24 756             | 449 971                             |

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains.

Les appareils visés par certains contrats de location d'appareils conclus avec des bailleurs principaux par Air Canada Capital Ltd. ou Air Canada ont ensuite été sous-loués à Chorus. Les loyers minimaux futurs découlant de ces contrats sont présentés ci-dessus dans la colonne « Air Canada et ses filiales ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**18 Frais liés aux avantages postérieurs à l'emploi**

Chorus a comptabilisé une charge de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi de 19 027 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (15 937 \$ en 2009).

**19 Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs**

Chorus offre plusieurs régimes de retraite enregistrés à cotisations déterminées aux salariés admissibles et un régime enregistré à prestations déterminées aux pilotes. Ces régimes sont consolidés dans les présents états financiers depuis le 24 mai 2007. Chorus est le promoteur des régimes aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada. Chorus propose également un régime complémentaire de retraite non enregistré à l'intention des cadres qui est capitalisé en partie par certains salariés. Les cotisations au régime complémentaire de retraite ont commencé en décembre 2007. Le régime de retraite enregistré à prestations déterminées et le régime complémentaire de retraite à prestations déterminées assurent des prestations au moment du départ à la retraite, de la cessation d'emploi ou du décès, en fonction des états de service du participant et de la moyenne de ses gains en fin de carrière sur une période déterminée.

Chorus offre aussi d'autres avantages sociaux futurs (autres que des prestations de retraite), qui comprennent les prestations pour soins de santé et soins dentaires offertes aux salariés en congé d'invalidité de longue durée et en congé sous le régime de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT »). Ces prestations cessent d'être versées au 65<sup>e</sup> anniversaire du salarié. La compensation des congés de maladie représente le paiement des congés de maladie accumulés au moment du départ à la retraite des salariés admissibles ou juste avant. Les prestations de la CSPAAT autoassurées représentent les prestations versées aux salariés de Chorus en Ontario dans le cadre d'un régime autoassuré.

La charge totale pour les régimes à cotisations déterminées de Chorus, y compris deux régimes de retraite dont un groupe de salariés et un syndicat sont respectivement le promoteur et pour lesquels l'obligation de Chorus se limite au versement de cotisations déterminées, s'est élevée à 7 841 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et à 7 301 \$ pour celui terminé le 31 décembre 2009.

Les versements en trésorerie effectués par Chorus en 2010 au titre des régimes enregistrés de retraite ont totalisé 26 543 \$ (21 408 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009), ce qui comprend des versements en trésorerie de 18 895 \$ au titre du régime enregistré de retraite à prestations déterminées (14 486 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009). Les versements en trésorerie faits au titre des autres avantages sociaux futurs ont totalisé 1 237 \$ en 2010.

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées aux fins de leur capitalisation ont eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La prochaine aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**19 Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)**

Des renseignements sur l'ensemble des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages sociaux futurs offerts par Chorus figurent ci-après :

|   | Prestations de retraite    |                            | Autres avantages sociaux futurs |                             |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
|   | 2010<br>\$                 | 2009<br>\$                 | 2010<br>\$                      | 2009<br>\$                  |
| <b>Variation de l'obligation au titre des prestations</b>                   |                            |                            |                                 |                             |
| Obligation au titre des prestations au début de l'exercice                  | 126 456                    | 99 005                     | 9 639                           | 7 986                       |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice                             | 8 238                      | 6 133                      | 1 739                           | 1 573                       |
| Coût financier  | 9 202                      | 7 635                      | 592                             | 611                         |
| Cotisations des participants aux régimes                                    | 6 432                      | 5 819                      | -                               | -                           |
| Prestations versées   | (4 253)                    | (2 914)                    | (1 237)                         | (1 205)                     |
| Perte actuarielle (gain actuariel)  | 25 313                     | 10 778                     | 2 497                           | 674                         |
| <b>Obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice</b>           | <b>171 388</b>             | <b>126 456</b>             | <b>13 230</b>                   | <b>9 639</b>                |
| <b>Variation des actifs des régimes</b>                                     |                            |                            |                                 |                             |
| Juste valeur de marché des actifs des régimes au début de l'exercice        | 127 721                    | 92 243                     | -                               | -                           |
| Rendement réel des actifs des régimes                                       | 12 138                     | 15 293                     | -                               | -                           |
| Cotisations de l'employeur  | 21 684                     | 17 281                     | 1 237                           | 1 205                       |
| Cotisations des participants aux régimes                                    | 6 432                      | 5 819                      | -                               | -                           |
| Prestations versées   | (4 252)                    | (2 914)                    | (1 237)                         | (1 205)                     |
| <b>Juste valeur de marché des actifs des régimes à la fin de l'exercice</b> | <b>163 723</b>             | <b>127 722</b>             | <b>-</b>                        | <b>-</b>                    |
| <b>Situation de capitalisation à la fin de l'exercice</b>                   | <b>(7 665)</b>             | <b>1 266</b>               | <b>(13 230)</b>                 | <b>(9 639)</b>              |
| <b>Cotisations cumulées</b>   | <b>1 035</b>               | <b>-</b>                   | <b>-</b>                        | <b>-</b>                    |
| Perte actuarielle nette non amortie   | 31 962                     | 10 050                     | 3 922                           | 1 577                       |
| <b>Actif (passif) au titre des prestations constituées</b>                  | <b>25 332<sup>1)</sup></b> | <b>11 316<sup>1)</sup></b> | <b>(9 308)<sup>2)</sup></b>     | <b>(8 062)<sup>2)</sup></b> |

1) L'actif au titre des prestations constituées a été pris en compte dans les autres actifs.

2) Le passif au titre des prestations constituées a été pris en compte dans les autres passifs à long terme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**19 Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)**

Les actifs des régimes se répartissent comme suit :

|                                  | Prestations de retraite |       |
|----------------------------------|-------------------------|-------|
|                                  | 2010                    | 2009  |
| Actions canadiennes              | 35 %                    | 34 %  |
| Titres d'emprunt                 | 35 %                    | 37 %  |
| Actions internationales          | 24 %                    | 24 %  |
| Placements temporaires et autres | 6 %                     | 5 %   |
|                                  | 100 %                   | 100 % |

Les actifs des régimes sont investis dans un fonds équilibré et ne comprenaient aucun placement important dans Chorus à la date d'évaluation.

Hypothèses moyennes pondérées ayant servi à calculer le passif au titre des prestations constituées :

|   | Prestations de retraite |               | Autres avantages sociaux futurs |        |
|---|-------------------------|---------------|---------------------------------|--------|
|   | 2010                    | 2009          | 2010                            | 2009   |
| Taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations constituées                 | 5,70 %                  | 6,76 %        | 4,85 %                          | 5,75 % |
| Taux d'actualisation utilisé pour calculer le coût des prestations de retraite et autres                    | 6,80 - 6,90 %           | 7,10 %        | 6,80 - 6,90 %                   | 7,10 % |
| Taux de croissance de la rémunération   | 5,00 %                  | 5,00 %        | 2,50 %                          | 2,30 % |
| Rendement prévu des actifs des régimes  | 3,75 - 6,50 %           | 4,20 - 7,30 % | s.o.                            | s. o.  |
| Taux de croissance du coût des soins de santé – pour établir l'obligation au titre des prestations          | s.o.                    | s. o.         | 6,60 %                          | 7,90 % |
| Taux de croissance du coût des soins de santé – pour calculer le coût des prestations de retraite et autres | s.o.                    | s. o.         | 7,00 %                          | 6,50 % |

L'hypothèse servant à calculer le taux de croissance du coût des soins de santé est ramenée à 4,5 % par année à compter de 2030.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**19 Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)**

Le tableau ci-dessous indique la charge de retraite nette liée aux régimes de retraite à prestations déterminées et le coût net des autres avantages sociaux futurs de Chorus :

|   | Prestations de retraite |          | Autres avantages sociaux futurs |       |
|---|-------------------------|----------|---------------------------------|-------|
|   | 2010                    | 2009     | 2010                            | 2009  |
|   | \$                      | \$       | \$                              | \$    |
| <b>Éléments de la charge</b>  |                         |          |                                 |       |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice<br>(y compris la provision pour les charges<br>des régimes)               | 8 238                   | 6 133    | 1 739                           | 1 573 |
| Coût financier  | 9 202                   | 7 635    | 592                             | 611   |
| Rendement réel des actifs des régimes<br>(Gain actuariel) perte actuarielle   | (12 138)                | (15 293) | -                               | -     |
|   | 25 313                  | 10 778   | 2 497                           | 674   |
| Coûts survenus pendant l'exercice   | 30 615                  | 9 253    | 4 828                           | 2 858 |
| Écart entre les coûts survenus et les coûts constatés<br>pendant l'exercice en ce qui concerne les<br>éléments suivants : |                         |          |                                 |       |
| Rendement des actifs des régimes  | 3 351                   | 7 789    | -                               | -     |
| (Gain actuariel) perte actuarielle  | (25 263)                | (10 682) | (2 345)                         | (582) |
| Coût net des prestations de retraite et autres constaté   | 8 703                   | 6 360    | 2 483                           | 2 276 |

**20 Informations à fournir concernant le capital**

Depuis sa conversion en société par actions, Chorus continue de définir et de gérer la structure de son capital d'une manière cohérente avec l'ancienne méthode. Le capital de Chorus est constitué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des débetures convertibles et des capitaux propres (à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat étendu et de la valeur de l'actif incorporel au titre du CAC).

Le total du capital est présenté ci-après :

|   | 31 décembre |           |
|---|-------------|-----------|
|   | 2010        | 2009      |
|   | \$          | \$        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | (65 896)    | (223 559) |
| Liquidités soumises à restrictions  | (8 812)     | -         |
| Dettes à long terme (partie à court terme)  | -           | 114 706   |
| Débetures convertibles  | 73 997      | 78 180    |
| Capitaux propres  | 865 183     | 804 455   |
| Valeur de l'actif incorporel au titre du CAC et des autres éléments<br>du résultat étendu | (643 851)   | (675 241) |
| Total capital   | 220 621     | 98 541    |

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

## 20 Informations à fournir concernant le capital (suite)

Les principaux objectifs de Chorus en matière de gestion du capital sont les suivants :

- bénéficier d'un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, de ses créanciers et du marché et assurer le développement futur de l'entreprise;
- maintenir une structure du capital flexible qui optimise le coût du capital selon un risque acceptable et qui préserve sa capacité de respecter ses obligations financières;
- s'assurer de maintenir suffisamment de liquidités pour poursuivre sa stratégie de croissance et conclure des placements pertinents;
- fournir aux actionnaires un rendement intéressant sur leur investissement.

Dans la gestion de sa structure de capital, Chorus surveille son rendement tout au long de l'exercice en s'assurant que les distributions en trésorerie prévues, le besoin en fonds de roulement et les investissements de maintien sont financés au moyen des fonds provenant de l'exploitation, des fonds en dépôt disponibles et, au besoin, d'emprunts bancaires (au 31 décembre 2010, Chorus n'avait aucun emprunt bancaire autorisé en cours ni aucune clause restrictive bancaire d'origine externe). Chorus apporte des rajustements à sa structure de capital pour contribuer à la réalisation de sa stratégie globale ou pour tenir compte des changements qui touchent la conjoncture économique et le risque. Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, Chorus peut être amenée à modifier le montant des distributions versées aux actionnaires, à acheter des actions aux fins d'annulation en vertu d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, à émettre des actions ou à émettre des titres d'emprunt.

Chorus utilise le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») comme mesure du rendement de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles sont utilisés comme un indicateur de rendement financier. Ces mesures ne sont pas reconnues aux fins de la présentation de l'information financière selon les PCGR du Canada et n'ont pas de sens normalisé. Il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures similaires que présentent d'autres entités ouvertes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**20 Informations à fournir concernant le capital (suite)**

Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles de Chorus avec son bénéfice d'exploitation :

|  | Trimestres terminés les<br>31 décembre |            | Exercices terminés les<br>31 décembre |            |
|--|--|------------|---------------------------------------|------------|
|  | 2010<br>\$                             | 2009<br>\$ | 2010<br>\$                            | 2009<br>\$ |
| Bénéfice d'exploitation  | 12 220                                 | 17 258     | 58 661                                | 88 774     |
| Amortissement <sup>1)</sup>  | 15 433                                 | 16 003     | 62 063                                | 70 312     |
| BAIIA  | 27 653                                 | 33 261     | 120 724                               | 159 086    |
| Marge du BAIIA (%) <sup>2)</sup>   | 7,0                                    | 9,5        | 8,1                                   | 10,8       |
| BAIIA  | 27 653                                 | 33 261     | 120 724                               | 159 086    |
| Charges hors exploitation  | (1 259)                                | (2 111)    | (8 113)                               | (6 403)    |
| Investissements de maintien <sup>3)</sup>  | (3 665)                                | (4 407)    | (11 899)                              | (13 417)   |
| Flux de trésorerie disponibles   | 22 729                                 | 26 743     | 100 712                               | 139 266    |
| Distributions déclarées  | 18 489                                 | 18 429     | 73 776                                | 102 787    |
| Ratio de distribution – distributions<br>déclarées/flux de trésorerie<br>disponibles (%) | 81,3                                   | 68,9       | 73,3                                  | 73,8       |

- 1) Comprend l'amortissement des immobilisations corporelles et l'amortissement de l'actif relatif au CAC.
- 2) La marge du BAIIA se calcule en divisant le BAIIA par les produits d'exploitation.
- 3) Les investissements de maintien représentent les sommes engagées pour assurer le maintien des activités ou de la capacité de production de Chorus.

**21 Instruments financiers**

Les instruments financiers de Chorus comprennent ce qui suit : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes débiteurs, PCAA, comptes créditeurs et charges à payer, obligations en vertu de contrats de location-acquisition, titres d'emprunt à long terme et débetures convertibles et placement dans LARAH.

Les actifs et passifs financiers de Chorus l'exposent à certains risques découlant du recours aux instruments financiers, à savoir les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité et de change. La haute direction surveille les niveaux de risque et réévalue les activités de gestion des risques lorsqu'elle le juge nécessaire.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**21 Instruments financiers (suite)**

*Risque de taux d'intérêt*

Les placements inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie de Chorus portent intérêt aux taux en vigueur sur le marché, taux qui sont appelés à fluctuer, l'objectif de Chorus étant de détenir ces soldes dans des placements très liquides. Au 31 décembre 2010, les placements de Chorus étaient constitués d'acceptations bancaires et de billets de dépôt bancaire émis par deux banques de l'Annexe 1.

Chorus avait recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition aux variations des taux d'intérêt au titre de sa facilité de crédit. L'encours de cette facilité a été remboursé en totalité en 2010; par conséquent, il n'existe actuellement aucun swap de taux d'intérêt.

Une variation de 1 % du taux d'intérêt aurait une incidence négligeable sur le bénéfice net de Chorus.

*Risque de crédit*

Conformément à sa politique de placement, Chorus investit sa trésorerie excédentaire dans des bons du Trésor du Canada, des titres de créance à court terme du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux, des acceptations bancaires, des dépôts à terme de banques de l'Annexe 1 et de banques de l'Annexe 2 notées R-1 (élevé) et du papier commercial noté R-1 (élevé). Chorus gère le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en s'assurant que les contreparties sont des gouvernements, des banques et des sociétés auxquels des agences de notation internationales ont accordé des notations élevées. En raison du dérèglement du marché du PCAA de tiers, Chorus a modifié sa politique de placement au troisième trimestre de 2007 afin d'interdire les placements dans le PCAA de tiers et le PCAA bancaire.

Les comptes débiteurs inscrits au bilan de Chorus, qui s'élevaient à 87 031 \$ au 31 décembre 2010, sont présentés déduction faite de la provision de 21 \$ pour créances irrécouvrables, dont le montant est estimé par la direction en fonction des résultats passés, de la conjoncture économique et de son évaluation des débiteurs. Les comptes débiteurs en souffrance depuis 90 jours mais qui, selon la direction, ne sont pas dépréciés, totalisaient 3 700 \$ au 31 décembre 2010. Chorus tente toujours de recouvrer la totalité des comptes débiteurs en souffrance auprès des entités concernées. Quelque 64 626 \$ de ces comptes débiteurs sont liés à Air Canada. Par conséquent, Chorus est directement touchée par la force financière et opérationnelle d'Air Canada. Chorus estime ne pas être exposée à un risque de concentration de crédit important, sauf en ce qui concerne les soldes auprès d'Air Canada.

*Risque de liquidité*

Chorus s'assure que ses soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de satisfaire à ses besoins en trésorerie. Des lettres de crédit totalisant environ 8 812 \$ (3 241 \$ au 31 décembre 2009) ont été émises comme garanties de contrats concernant le service au sol, les vols nolisés et les redevances aéroportuaires, de paiements de loyers pour des locaux et des appareils et de certains avantages sociaux.

Chorus a une participation minoritaire ne lui donnant pas droit de vote dans LARAH, société fermée. Le moment d'un événement touchant la liquidité (tel un PAPE ou une vente autorisée) échappe entièrement à la volonté de Chorus. Il existe un risque que Chorus ne puisse réaliser un rendement sur son placement dans un délai raisonnable. Chorus n'est nullement tenue d'effectuer un autre placement dans LARAH.



Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**21 Instruments financiers (suite)**

*Risque de change*

Chorus dégage des produits et engage des dépenses en dollars américains et canadiens, et à ce titre, elle est exposée aux fluctuations des taux de change. Chorus gère son exposition au risque de change en facturant les services rendus aux termes du CAC dans la devise dans laquelle les dépenses ont été engagées. Par conséquent, elle est exposée au risque de change surtout en raison des fluctuations des montants libellés en dollars américains figurant dans le bilan au titre de la trésorerie, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et, en particulier, des obligations découlant de contrats de location-acquisition, lesquelles sont à long terme et peuvent de ce fait donner lieu à des gains ou des pertes non réalisés plus importants. Chorus atténue son risque de change en maintenant un solde en dollars américains, lequel sert à rembourser les obligations libellées en dollars américains, et elle renfloue son solde au moyen des produits qu'elle dégage en dollars américains. Au 31 décembre 2010, les actifs et les passifs libellés en dollars américains se chiffraient respectivement à 40 066 \$ et à 63 653 \$. Une variation de 0,01 \$ du taux de change du dollar américain donnerait lieu à un gain ou à une perte non réalisé de quelque 235 \$.

Le placement dans LARAH ayant été fait en dollars américains, la dépréciation de cette monnaie engendrerait une perte de change à la cession de cet actif. Une variation de 0,01 \$ du taux de change du dollar américain donnerait lieu à un gain ou à une perte de change de 150 \$ à la cession du placement.

**Juste valeur des instruments financiers**

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer paraissant au bilan se rapproche de la juste valeur de ces instruments financiers étant donné qu'ils sont exigibles immédiatement ou qu'ils échoient à court terme. Compte tenu de la conjoncture et de l'augmentation connexe des primes de risque associées aux facilités de crédit, la direction a estimé que la juste valeur des facilités de crédit s'établissait à 115 000 \$ au 31 décembre 2009. On détermine la juste valeur des débetures convertibles en ajoutant la prime du marché à la fin de l'exercice au coût après amortissement. Les actifs financiers figurant au bilan comprennent du PCAA d'une juste valeur estimative de 450 \$ (des explications sur la détermination de la juste valeur du PCAA sont données ci-après).

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**21 Instruments financiers (suite)**

**Valeur comptable et juste valeur**

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que la valeur comptable inscrite aux bilans consolidés :

|   | 31 décembre 2010          |                    | 31 décembre 2009          |                    |
|---|---------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
|   | Valeur<br>comptable<br>\$ | Juste valeur<br>\$ | Valeur<br>comptable<br>\$ | Juste valeur<br>\$ |
| <b>Actifs financiers</b>  |                           |                    |                           |                    |
| Actifs détenus à des fins de transaction comptabilisés à la juste valeur  |                           |                    |                           |                    |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 65 896                    | 65 896             | 223 559                   | 223 559            |
| Liquidités soumises à restrictions  | 8 812                     | -                  | -                         | -                  |
| Papier commercial adossé à des actifs   | 450                       | 450                | 1 053                     | 1 053              |
| Prêts et créances comptabilisés au coût après amortissement   |                           |                    |                           |                    |
| Comptes débiteurs <sup>1)</sup>   | 83 294                    | 83 294             | 55 518                    | 55 518             |
| <b>Passifs financiers</b>   |                           |                    |                           |                    |
| Autres passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement   |                           |                    |                           |                    |
| Comptes créditeurs et charges à payer (y compris la partie à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition) <sup>1)</sup> | 203 985                   | 203 985            | 171 833                   | 171 833            |
| Distributions à payer   | -                         | -                  | 6 143                     | 6 143              |
| Dette à long terme  | -                         | -                  | 114 706                   | 115 000            |
| Obligations découlant de contrats de location-acquisition   | 11 543                    | 11 543             | 15 097                    | 15 097             |
| Débiteures convertibles   | 73 997                    | 81 767             | 78 180                    | 80 142             |

- 1) Les actifs et les passifs, comme les taxes à la consommation, qui ne sont pas contractuels et qui résultent d'obligations légales imposées par les pouvoirs publics ne répondent pas à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers et sont donc exclus.
- 2) Les placements à long terme comptabilisés au bilan n'ont pas de prix coté sur un marché actif et sont constatés au coût d'origine. Les placements à long terme sont soumis à des tests de dépréciation conformément à la politique en matière de dépréciation des actifs à long terme présentée à la note 2 m).

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**21 Instruments financiers (suite)**

**Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation basée sur des prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 – techniques d'évaluation basées sur des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs ou sur des prix cotés d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs; des données autres que des prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation qui sont observables pour cet instrument; et des données obtenues principalement à partir de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou par un autre moyen.

Niveau 3 – techniques d'évaluation basées sur des données importantes non observables.

Un instrument financier doit être classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé au 31 décembre 2010, selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur décrite ci-dessus :

|   | Niveau 1<br>\$ | Niveau 2<br>\$ | Niveau 3<br>\$          |
|---|----------------|----------------|-------------------------|
| <b>Actifs financiers</b>                |                |                |                         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 65 896         | -              | -                       |
| Liquidités soumises à restrictions      | 8 812          | -              | -                       |
| Papier commercial adossé à des actifs   | -              | -              | 450 <sup>1)</sup>       |
| <b>Total</b>                            | <b>74 708</b>  | <b>-</b>       | <b>450<sup>1)</sup></b> |

- 1) Le PCAA classé au niveau 3 est un titre financier pour lequel il n'y a actuellement pas de marché actif. L'évaluation est fondée sur le peu d'information commerciale disponible, les dates d'échéance et le rendement prévu du capital investi sur une base actualisée. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2010, un gain (une perte) sur évaluation de néant (gain de 650 \$ en 2009) a été constaté.

**22 Éventualités**

En vertu de la LCSA, les administrateurs doivent agir avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de Chorus, et dans le cadre de ce devoir, ils feront preuve du soin, de la diligence et de la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances similaires. Aux termes de la LCSA et des statuts de Chorus, chaque administrateur sera indemnisé par Chorus à l'égard de l'exercice de ses pouvoirs et de ses fonctions, pourvu qu'il ait agi avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de tous les actionnaires ou, dans le cas d'une poursuite criminelle ou administrative ou de toute autre poursuite passible d'une peine pécuniaire, qu'il ait eu des motifs raisonnables de croire que sa conduite était légitime. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par une assurance responsabilité. Aucune réclamation relative à des faits de cette nature n'a été effectuée, et aucun montant n'a donc été constaté dans ces états financiers au titre de ces engagements d'indemnisation.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

## 22 Éventualités (suite)

En février 2006, Chorus a entamé des actions en justice devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour de l'Ontario ») contre l'Administration portuaire de Toronto, Porter Airlines Inc. (« Porter ») et d'autres parties défenderesses (collectivement avec Porter, les « parties défenderesses dans l'affaire Porter »), après avoir appris qu'elle serait exclue de l'exploitation de vols au départ de l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Le 26 octobre 2007, Porter a déposé une demande reconventionnelle à l'endroit de Chorus et d'Air Canada invoquant diverses réclamations en responsabilité délictuelle, y compris des accusations de complot, ainsi que des violations de la loi sur la concurrence et arguant notamment que la relation commerciale entre Chorus et Air Canada contrevenait aux lois canadiennes sur la concurrence, et réclamant 850 000 \$ en dommages-intérêts. Parallèlement aux actions devant la Cour de l'Ontario, Chorus a entamé une procédure de contrôle judiciaire à l'encontre de l'Administration portuaire de Toronto devant la Cour fédérale du Canada (la « Cour fédérale ») portant sur l'accès de Chorus à l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Les parties défenderesses dans l'affaire Porter ont obtenu le statut d'intervenant et de partie relativement à ces actions. En janvier 2008, Porter a déposé en Cour fédérale une défense et demande reconventionnelle à l'encontre de Chorus et d'Air Canada, comportant des allégations et des demandes de dommages-intérêts semblables à celles de la demande reconventionnelle déposée devant la Cour de l'Ontario. Le 16 octobre 2009, Chorus a abandonné sa poursuite intentée contre les parties défenderesses dans l'affaire Porter et l'Administration portuaire de Toronto devant la Cour de l'Ontario. À la même date, la demande reconventionnelle déposée par Porter devant la Cour de l'Ontario contre Chorus et Air Canada a été suspendue jusqu'à l'issue de la poursuite déposée devant la Cour fédérale. Le 29 mars 2010, Chorus a abandonné sa poursuite devant la Cour fédérale contre l'Administration portuaire de Toronto, dans laquelle les parties défenderesses dans l'affaire Porter étaient intervenues et à laquelle elles étaient devenues parties. Le 14 mai 2010, Porter a retiré la demande reconventionnelle qu'elle avait déposée devant la Cour fédérale. La demande reconventionnelle déposée par Porter devant la Cour de l'Ontario contre Chorus et Air Canada est toujours suspendue, mais Porter a entrepris des démarches afin de faire lever cette suspension. Chorus maintient que la demande reconventionnelle présentée par Porter n'est pas fondée. Si Porter réussit à faire lever la suspension, Chorus et Air Canada contesteront vigoureusement la demande reconventionnelle devant les tribunaux. Si Chorus n'arrive pas à se défendre avec succès contre la demande reconventionnelle, elle pourrait devoir verser des dommages-intérêts importants.

Chorus est partie à diverses autres poursuites et réclamations survenues dans le cours normal de ses activités, et des provisions suffisantes ont été constituées, le cas échéant. La direction estime que la résolution définitive de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats de Chorus.

Chorus s'est engagée à indemniser ses administrateurs et ses dirigeants de certains coûts et dommages-intérêts qu'ils pourraient devoir engager par suite d'actions en justice ou de toute autre procédure judiciaire, procédure administrative ou procédure d'enquête intentées à leur endroit dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par une assurance responsabilité. Aucun montant n'a été inscrit dans ces états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

Chorus conclut des baux immobiliers ou des contrats d'exploitation en vertu desquels elle obtient une licence lui donnant le droit d'utiliser certaines installations ou de mener des activités dans certains aéroports, et ce, dans la quasi-totalité des villes qu'elle dessert. Dans le cadre de ce type d'opération commerciale, il est fréquent que Chorus, à titre de preneur à bail, convienne de dégager le bailleur et d'autres tierces parties de toute responsabilité délictuelle découlant de l'utilisation ou de l'occupation, par Chorus, des installations louées ou utilisées sous licence. Dans certains cas, ce dégagement s'étend aux obligations connexes découlant de la négligence des parties couvertes, mais exclut généralement les obligations liées à leur négligence grave ou à leur inconduite volontaire. Par ailleurs, Chorus indemnise habituellement ces parties en cas de responsabilité environnementale découlant de son utilisation ou de son occupation des installations louées ou utilisées sous licence.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ou de parts et les montants par action ou par part)

**22 Éventualités (suite)**

En vertu de contrats de financement ou de location d'appareils et de moteurs, Chorus dégage habituellement les parties accordant le financement, les administrateurs agissant en leur nom et d'autres tierces parties ou les bailleurs de toute obligation découlant de la fabrication, de la conception, de la propriété, du financement, de l'utilisation, de l'exploitation et de la maintenance des appareils et de toute responsabilité délictuelle, que cette responsabilité découle ou non de la négligence desdites parties, mais les contrats excluent généralement les obligations découlant de leur négligence grave ou de leur inconduite volontaire. En outre, dans le cadre d'opérations de financement ou de location d'appareils et de moteurs, y compris celles portant sur des baux adossés, Chorus accorde habituellement une indemnisation relativement à certaines incidences fiscales.

Quand Chorus, à titre de client, conclut des contrats de services techniques avec des fournisseurs de services, soit essentiellement ceux dont l'exploitation d'une société aérienne constitue la principale activité, elle convient à l'occasion de dégager le fournisseur de services de toute obligation découlant de réclamations de tiers, que ces obligations découlent ou non de la négligence du fournisseur de services, mais les contrats excluent généralement les obligations liées à la négligence grave ou à l'inconduite volontaire du fournisseur de services.

Le montant maximal à payer en vertu des dégagements de responsabilité mentionnés ci-dessus, le cas échéant, ne peut être raisonnablement estimé. Chorus souscrit des assurances, ou en est autrement le bénéficiaire, eu égard à divers risques auxquels l'exposent ses activités (y compris la responsabilité délictuelle et certaines obligations contractuelles).

**23 Événements postérieurs à la date du bilan**

- a) Le 5 janvier 2011, à la suite de la réception de certaines approbations requises des autorités de réglementation et de consentements de tiers, une réorganisation de la structure de société par actions de Chorus a eu lieu, aux termes de laquelle la quasi-totalité des actifs de Jazz S.E.C. ont été transférées à Jazz Aviation S.E.C., nouvelle société en commandite créée en vertu des lois de la province d'Ontario et représentée par son commandité, Commandité Aviation Inc. La société aérienne préalablement exploitée par la Société en commandite est, en date du 5 janvier 2011, exploitée par Jazz Aviation S.E.C. Comme il n'y a pas eu de changement véritable de propriété, la réorganisation sera comptabilisée comme une continuité d'intérêt. Par conséquent, la valeur comptable consolidée des actifs et des passifs sera identique immédiatement avant et immédiatement après la réorganisation.
- b) Le 3 février 2011, Chorus et Air Canada ont convenu de porter la comparaison de 2009 prévue au CAC en arbitrage obligatoire afin de déterminer s'il y a lieu d'ajuster à la baisse certains tarifs facturés à Air Canada aux termes du CAC à compter de 2010. La Société est d'avis que l'arbitrage portera sur la méthode de comparaison, étant donné qu'Air Canada et Chorus n'ont pas réussi à convenir d'une méthode commune de comparaison des coûts contrôlables de Chorus avec ceux du groupe de comparaison (ni des ajustements à effectuer au titre, notamment, du type d'appareils ainsi que de la taille et de la répartition géographique du parc aérien). Chorus est convaincue que la méthode qu'elle préconise est juste et appropriée, et elle a conclu qu'il ne sera pas nécessaire d'ajuster les tarifs facturés à Air Canada aux termes du CAC en 2010 si la méthode de la Société est adoptée. Rien ne garantit que la méthode qu'utilise Chorus pour estimer l'issue de la comparaison sera retenue par l'arbitre. Si la méthode de Chorus est rejetée par décision arbitrale, cela pourrait nuire à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.